

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 255

LE MERCREDI 10 NOVEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$

NATURE

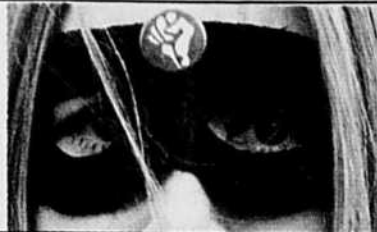
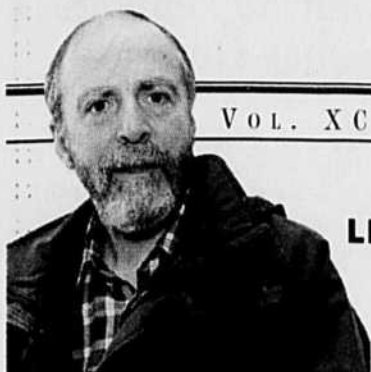
**LES OURS VICTIMES
DE RECTITUDE
POLITIQUE**
PAGE B 6

LE MONDE

**VERS DES ÉLECTIONS
ANTICIPÉES
EN BOSNIE**
PAGE A 5

LES ACTUALITÉS

**MONT-TREMBLANT ET
SAINT-JOVITE: UN MARIAGE
FORCÉ MAL DIGÉRÉ**
PAGE A 4



La société des loisirs, dites-vous? Fumisterie!

*Le tiers des 25-44 ans
se disent bourreaux
de travail*

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

La société des loisirs tant annoncée n'aura jamais été que fumisterie. A en croire une étude toute fraîche de Statistique Canada, un tiers des hommes et des femmes de 25 à 44 ans se considèrent comme des bourreaux de travail.

Reprenant une enquête de 1992, Statistique Canada a interrogé 11 000 Canadiens l'an dernier en vue de déterminer quelles personnes étaient les plus touchées par le stress.

Les 25 à 44 ans emportent haut la main ce triste championnat et affichent un niveau de stress jamais atteint auparavant. Un quart des hommes et des femmes de ce groupe d'âges se sont dits très stressés, ce qui n'était le cas que d'un Canadien sur six en 1992. La moitié des répondants de ce groupe d'âges se préoccupent de ne pouvoir consacrer suffisamment de temps à leur famille ou à leurs amis, happés qu'ils sont par le métro-boulot-dodo.

Comparativement à 1992, les femmes et les hommes travaillent en moyenne deux heures de plus par semaine: les hommes passeraient maintenant (ou se plaisent à le dire!) 48 heures à gagner leur pain, comparativement à 38,8 heures pour les femmes.

Combien de temps passe-t-on avec nos proches? Selon les réponses obtenues par Statistique Canada, les

VOIR PAGE A 8: BOURREAUX

PERSPECTIVES

Nos impôts font du chemin...

Bien que son impact soit extrêmement négatif sur l'environnement, l'automobiliste est toujours seul sur son trône, aidé qu'il est par des gouvernements qui continuent à le glorifier et à l'accommoder malgré quelques vagues promesses faites à Kyoto... Plutôt que d'essayer de fournir plus de mètres carrés de bitume à l'usager, l'État ne devrait-il pas plutôt tenter d'accroître le nombre d'usagers au mètre carré?



François
Cardinal

Est-ce par capitulation devant l'automobiliste-roi que la classe politique a tant de difficulté à envisager d'autres solutions au problème d'accroissement du trafic routier que celle d'allonger et d'élargir les ponts et les routes au détriment des autres moyens de transport plus écologiques? A l'aube du dépôt du plan de transport par le ministre Guy Chevrette, la question est pour le moins inquiétante.

Pendant que la STCUM et la STRSM annoncent des hausses de tarifs, que l'on songe à détruire le cinéma Palace au centre-ville pour en faire un parc de stationnement à étages, que la proposition de Vélo Québec d'harmoniser les différents moyens de transport collectif est prise avec un grain de sel, les fonctionnaires envisagent quant à eux plusieurs options, les unes toutes moins originales que les autres. On propose par exemple d'élargir la Métropolitaine d'une voix supplémentaire, de construire un autre pont, de prolonger l'autoroute 25, d'achever la 30, etc. S'il suffisait d'aligner les billets verts devant les entrepreneurs, le problème serait réglé depuis belle lurette.

La preuve n'a plus à être faite, l'automobile nuit considérablement à la vie de quartier, abîme le tissu social des communautés, individualise les citoyens, met la vie des piétons en danger et pollue l'environnement. Pourquoi donc agir comme si la voiture était une fatalité? Les groupes en faveur de moyens de transport alternatifs se

VOIR PAGE A 8: IMPÔTS

MÉTÉO

Montréal Nuageux.
60 % de probabilité
d'averses.
Max: 8 Min: 5

Québec Ciel variable.
Max: 4 Min: -2

Détails, page A 5

INDEX

Annonces B 6 Horizons..... B 1
Bourse B 3 Le monde A 5
Avis publics... B 5 Nature B 6
Culture B 8 Les sports B 5
Économie B 2 Mots croisés... B 5
Éditorial..... A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com

Berlin en fête



Les cérémonies du dixième anniversaire de la chute du mur de Berlin se sont achevées hier par l'illumination d'un ruban de 43 kilomètres longeant le tracé du mur qui a séparé l'Allemagne en deux pendant 30 ans.

Le fantôme de la RDA planait sur les célébrations

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ DU DEVOIR À BERLIN

Les cérémonies du dixième anniversaire de la chute du mur de Berlin se sont achevées hier par l'illumination d'un ruban de 43 kilomètres longeant le tracé du mur qui a séparé l'Allemagne en deux pendant 30 ans. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont envahi les rues sous la pluie pour assister aux nombreux spectacles dans plusieurs coins de la ville. Mais, toute la journée, le fantôme de l'ancienne RDA n'avait cessé de planer sur les célébrations.

Réunis sous la coupole rutilante du nouveau Reichstag, redevenu le siège du Parlement depuis septembre, les anciens dirigeants Mikhaïl Gorbatchev, George Bush et Helmut Kohl ont illustré chacun à leur façon le défi que représente toujours la réunification allemande. Mikhaïl Gorbatchev y est allé d'un bémol en prenant la défense de l'ancien président de la RDA, Egon Krenz, condamné la veille à six ans de prison par la cour fédérale de justice allemande. «Il y a des choses dans la vie qu'on ne comprendra jamais, a-t-il déclaré.

Pourquoi l'Allemagne a-t-elle décidé de juger les anciens leaders de la RDA qui avaient choisi de la rendre transparente?»

Cette condamnation qui survient au moment d'un anniversaire symbolique a été ressentie à l'est comme une mal-

adresse. Le dirigeant du Parti communiste renoué (PDS), Lothar Bisky, l'a qualifiée de «continuation de la guerre froide par d'autres moyens». La presse allemande est loin d'être unanime.

L'ancien président américain George Bush n'en a pas moins félicité Mikhaïl Gorbatchev pour la «finesse» politique dont il avait fait preuve lors de l'ouverture du Mur. «Nous ne savions pas si l'armée allait intervenir», a-t-il rappelé avant de conclure que l'histoire sera douce pour Gorbatchev. Quant à l'ancien chancelier Helmut Kohl, il a souligné que l'unité n'était pas une fatalité mais un cadeau. «Nous avons rattrapé l'histoire par la queue», a-t-il conclu.

Le chancelier Gerhard Schröder a rendu hommage au courage des citoyens de l'ex-RDA.

Les anciens leaders des mouvements d'opposition de l'est étaient par ailleurs absents du Reichstag. Seul le dernier premier ministre de RDA, Lothar de Maizière, avait été invité à la dernière minute et en catastrophe. «Ce sont pourtant les Allemands de l'Est qui ont réussi la transition», soulignait le matin même la Süddeutsche Zeitung.

VOIR PAGE A 8: BERLIN

Autres informations en page B 1

Le cinéma cubiste de Lepage

Il est en train de tourner à Montréal son cinquième long métrage, *Possible Worlds*, en anglais cette fois. Adapté de la pièce de l'Ontarien John Mighton, ce film de Robert Lepage sera cubiste et causera un tantinet de métaphysique. Ésotérique, le scénario? Le dramaturge-cinéaste assure que le public s'y retrouvera et rira en plus.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR



La première fois qu'un de nos cinéastes se tourne vers l'anglais, forcément, ça crée un malaise, l'impression d'être lâché au profit de la langue universelle qui, tôt ou tard, aspire les créateurs dans son orbite. Après Arcand, voici que Robert Lepage saute la clôture. Il vous précise très vite que le bond est circonstanciel. Le scénario a été adapté de la pièce de John Mighton, un professeur de mathématiques canadien-anglais. Lepage l'avait lue, vu jouer sur scène dans sa Caserne à Québec lors d'un festival de théâtre. Affinités, coup de cœur. Et voilà!

L'auteur et Lepage, à quatre mains, devaient remanier *Possible Worlds* pour l'écran, dans sa langue d'origine, dissolvant les huis clos pour faire exploser l'action.

N'empêche que Lepage se montre encore tout étonné de la facilité avec laquelle les fonds (4,3 millions, soit le même budget que pour *Le Confessionnal* cinq ans plus tôt) ont été trouvés. Sans parler des partenaires internationaux, soudainement plus intéressés d'embarquer quand ça *speaks white*. Cette coproduction Ontario-Québec aura été mise sur pied en deux coups de cuiller à pot. «En anglais, on ne rencontre pas la même résistance», insiste Lepage. Ne pas dire ces choses serait se mentir à nous-mêmes. «C'est la première fois que j'en prends un tant au sérieux», dit-il, sans doute parce que je n'avais jamais travaillé auparavant à partir du

VOIR PAGE A 8: LEPAGE

Bouchard sollicitera un troisième mandat

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Non seulement le premier ministre Lucien Bouchard ira jusqu'au terme de son mandat actuel, il entend aussi solliciter un troisième mandat.

Afin de faire taire les rumeurs, encore timides mais récurrentes, entourant son avenir politique, le premier ministre Lucien Bouchard a laissé savoir, hier, qu'il restera jusqu'à la fin de son présent mandat, qui peut s'étendre jusqu'à près de quatre ans, et qu'il se représentera pour obtenir un troisième mandat. «J'entends me représenter, c'est évident», a-t-il dit à l'entrée du caucus. «Je ne me laisse pas arrêter par les précédents qui veulent que, depuis maintenant au-delà de 40 ans, personne n'a obtenu de troisième mandat. Je crois que c'est un beau défi.»

Bien qu'une certaine faiblesse de l'option souverainiste apparaisse dans les sondages, M. Bouchard ne veut pas dévier de sa course: tenir un référendum sur la souveraineté. «Le référendum, c'est un moyen incontournable pour arriver au résultat qu'on poursuit», a-t-il dit. La Cour suprême a tracé la voie, estime le premier ministre. Rappelant la position qu'il avait prise dans son discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en 1990, M. Bouchard a signalé l'importance pour les Québécois d'accorder un mandat collectif au gouvernement québécois afin qu'il négocie avec Ottawa, quelle que soit l'option défendue: le renouvellement du fédéralisme ou la souveraineté. «Il ne faut plus que les Québécois s'imaginent qu'on peut demander à un gouvernement ou à un premier ministre d'aller négocier quoi que ce soit avec le gouvernement fédéral ou le reste du Canada sans un mandat collectif», a-t-il dit.

L'échec de ses prédécesseurs, notamment Robert Bourassa, s'explique par cette absence de mandat de la part de la population, selon M. Bouchard. «Il se sent épuisé ou ils se sont cassés les jarrets», a-t-il dit. «Leurs successeurs ont le droit de se rendre compte que sans mandat, on ne va nulle part.»

M. Bouchard a reconnu que le contexte qui avait conduit au référendum en 1995 est bien différent aujourd'hui. «La stratégie de M. Parizeau était très intelligente parce qu'elle était basée sur l'impact de l'échec de l'Accord du lac Meech», ce qui apparaissait en

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

Un écrivain-toubib fustige les médecins

■ À lire, page A 8



ARCHIVES LE DEVOIR

Tilda Swinton

• LES ACTUALITÉS •

Loi sur le tabac

Baril soutient qu'il ne reculera pas

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Gilles Baril, a réaffirmé hier que la Loi sur le tabac dans les endroits publics et dans les entreprises sera en vigueur dès la date prévue du 17 décembre et devra être respectée par tout le monde sans exception.

Même s'il a annoncé, il y a deux semaines, qu'il accordait des délais allant de six à douze mois avant d'appliquer les sanctions, même si des pressions arrivent des milieux patronaux et syndicaux pour amoindrir ses im-

pacts, le ministre a insisté pour dire qu'il ne reculera plus.

«La loi est là pour rester», a-t-il affirmé. Elle entre en vigueur à compter du 17 décembre et il n'y a pas d'exception pour personne. Ça va être la même loi pour tout le monde.

«J'ai rencontré tous les groupes il y a deux semaines, a-t-il ajouté, et je leur ai fait savoir que le gouvernement, en annonçant certains délais dans l'application des sanctions, interpellait pour le moment le gros bon sens des Québécois. Même si on veut bien les accompagner, la loi, on n'y touche pas, et elle entre en vigueur le 17 décembre intégralement.»

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Martin est prié de créer un programme d'infrastructures écologiques

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), créée à la fin des années 80 pour agir comme catalyseur environnemental dans les milieux économiques canadiens, a dévoilé hier toute une série de propositions adressées au ministre fédéral des Finances, Paul Martin, pour que son budget de l'an 2000 marque un tournant dans la problématique environnementale au Canada.

Formée de décideurs économiques, de scientifiques de haut niveau et de quelques représentants des milieux environnementaux, la Table ronde canadienne a mis de l'avant six mesures budgétaires qui permettraient de stimuler les investissements dans les technologies environnementales, de protéger les milieux naturels et de renforcer la capacité d'intervention des décideurs en matière d'environnement.

Outre ces six mesures, la Table ronde part du principe qu'Ottawa pourrait aller de l'avant avec le programme de travaux d'infrastructure, ce qui l'amène à proposer un programme d'«infrastructures écologiques» pour aider le monde municipal à faire aussi sa part en environnement en planifiant autre chose que de nouveaux monuments à la gloire du béton et de l'asphalte.

La Table ronde canadienne propose ainsi au ministre Martin de financer avec les fonds fédéraux des modes collectifs de production, de distribution et de consommation d'énergie; des équipements de purification, de distribution destinés à la consommation d'eau potable; la gestion et le recyclage des déchets (un domaine où le Québec veut s'engager à court terme); la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que les systèmes de mobilité et d'accès communautaire, tels les transports en commun.

Si Ottawa devait céder en partie aux vendeurs de béton et d'asphalte, il ne faudrait pas étendre, indique la Table ronde, mais «renouveler» le réseau routier et investir plutôt dans le transport ferroviaire. Quant aux travaux effectués sur le réseau routier, ils devraient être balisés pour en minimiser les impacts.

Les forces du marché

Les six grandes mesures par ailleurs proposées par la Table ronde favorisent les investissements publics mais laisseraient les forces du marché faire le reste.

Ainsi, on propose au gouvernement fédéral de faire passer ses achats d'énergie verte au pays de 20 à 40 % entre 2005 et 2010. Ottawa est par ailleurs invité à autoriser l'amortissement accéléré des dépenses faites pour améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier canadien, ce que les Américains font depuis 15 ans... Le gouvernement fédéral est par ailleurs invité à mettre au point des outils de mesure de l'évaluation environnementale, des indicateurs de bien-être environnemental et des «éco-profits» de produits commerciaux ainsi que de nouveaux outils fiscaux pour stimuler le marché et les décisions politiques dans le sens de la protection de l'environnement. On l'invite du même coup à réduire l'imposition de la plus-value sur les terres à haute valeur écologique ou faunique pour encourager leur cession gratuite à des groupes protectionnistes, comme on le fait aussi aux États-Unis.

Ottawa est enfin invité à créer un fonds d'intendance pour la conservation des habitats d'une valeur initiale de 100 millions, une sorte de fonds du millénaire, pourrait-on dire, qui financerait la restauration des milieux de vie des espèces menacées.

Avenir de la Régie de l'énergie

Charest presse Brassard, qui invite à la patience

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, n'a pu qu'inviter hier l'opposition à la «patience» alors que le chef des libéraux, Jean Charest, voulait savoir si le gouvernement Bouchard voulait transformer Hydro-Québec en «vache à lait» dont il retirerait tous les bénéfices, sans le contrôle d'une Régie de l'énergie ayant autorité sur tous les domaines prévus par la loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Jean Charest voulait savoir en particulier si Québec s'appropriait à «éden-

ter», selon le mot de M. Brassard, sa propre Régie en l'empêchant par des amendements à la loi d'examiner en public les coûts de production d'Hydro-Québec afin de déterminer si ses profits et les dividendes versés au gouvernement sont justes et raisonnables ou si la première société d'État est devenue une machine à taxes déguisées.

Pas encore fait son lit

Le ministre Brassard a qualifié toutes ces hypothèses de «rumeurs», mais il a refusé de les nier ou même tenté de les dissiper pour la simple raison, a-t-il dit, que le gouvernement n'a pas encore fait son lit dans cette affaire. Le ministre n'a pas dit non plus quand ce serait le cas. Mais on disait hier à Québec que M. Brassard pourrait convoquer une importante conférence de presse pour jeudi matin à ce sujet.

Le ministre a d'ailleurs laissé entendre que les libéraux en prendraient pour leur rhume si la Régie de l'énergie devait passer au crible un jour «le demi-milliard» dépensé en études sur le projet Grande-Baleine ainsi que la décision de construire le barrage Sainte-Marguerite avec un coût de production allant de «0,07 à 0,08 cent du kilowatt-heure».

Le chef libéral n'a pas bronché et a tout simplement demandé au ministre Brassard de répondre à ses questions précises sur l'avenir de la Régie, ce que le ministre des Ressources naturelles a promis de faire lorsque le cabinet aura tranché sur les propositions d'Hydro-Québec en vue de faire modifier le mandat de l'organisme censé la surveiller.

EN BREF

Construction: Diane Lemieux confirme l'entente Québec-Ontario

(PC) — Il y a entente entre le Québec et l'Ontario sur la mobilité des employés de la construction, a confirmé hier la ministre du Travail, Diane Lemieux. «La question de fond est réglée. Les négociateurs vont déposer un rapport conjoint et consensuel d'ici la fin de semaine. On est à la veille d'une décision finale», a déclaré hier Mme Lemieux à sa sortie de l'Assemblée nationale. Il ne reste qu'un seul point technique sur lequel des vérifications de dernière minute sont en cours. C'est la question du camionnage. Mme Lemieux a refusé d'expliquer le fond de l'entente qui est intervenue entre les deux provinces. Mais elle a fait état que les deux parties étaient «au bout de leur corde» dans ce conflit et que les pressions sont fortes dans l'Outaouais et dans l'Est ontarien pour que le litige se règle.

Fuites au fisc: les libéraux veulent de la transparence

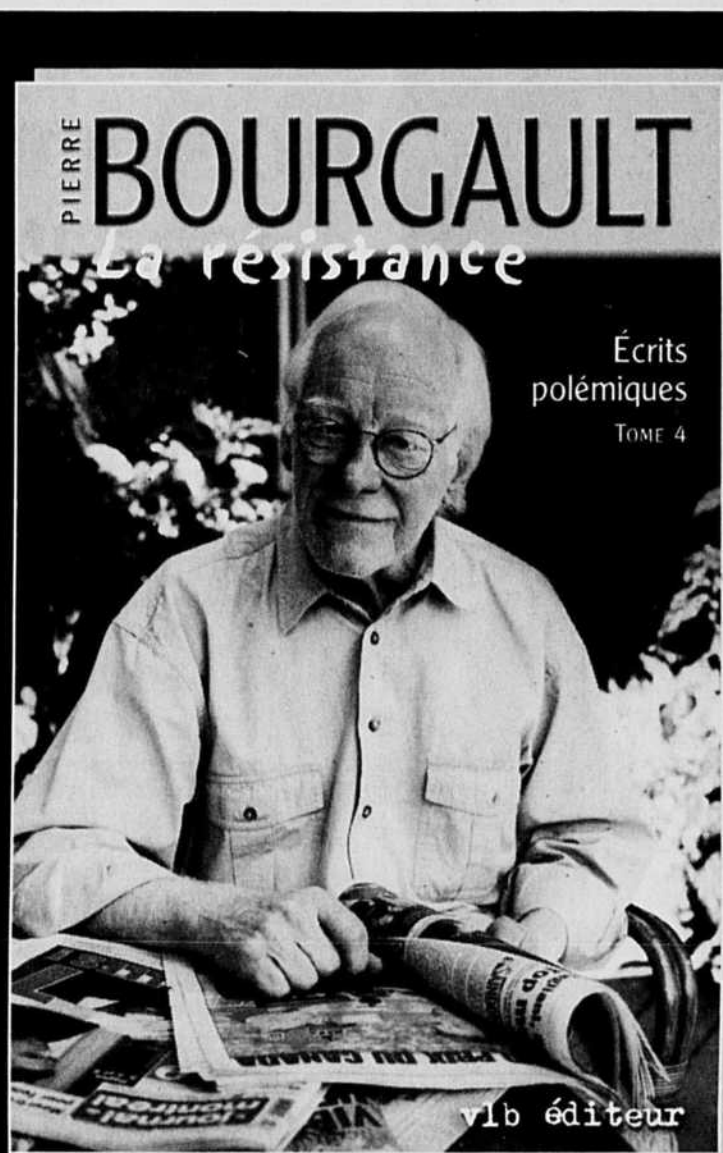
(PC) — L'opposition libérale exige plus de transparence dans l'enquête sur les fuites de renseignements confidentiels au fisc. L'avocat du Parti libéral, Pierre Bellavance, a écrit hier au juge Jean Moisan, qui préside la commission d'enquête sur les fuites au ministère du Revenu, pour exiger qu'il revienne sur sa décision d'interdire la divulgation des plaidoyers des différents procureurs dans ce dossier. Cette décision d'émettre une ordonnance de non divulgation sur l'argumentation des avocats «apparaît d'autant plus surprenante que la commission a l'obligation de mener son enquête en public, ce qui inclut nécessairement les plaidoiries», écrit M^{re} Bellavance.

Black contre Chrétien: le juge délibère

(PC) — La bataille juridique entre Conrad Black et Jean Chrétien connaît une trêve temporaire, le temps qu'un juge provincial détermine s'il y a lieu de tenir un procès à la suite de la poursuite intentée par M. Black contre le premier ministre du Canada. Il faudra au moins un mois avant qu'on sache si le juge en chef de la Cour supérieure de l'Ontario, Patrick LeSage, ordonnera la tenue d'un procès ou, au contraire, rejettera la poursuite de 25 000 \$. Mais l'avocat de M. Black, Alan Lenczner, se dit confiant de voir le premier ministre convoqué à la barre des témoins. M. Black, dont le groupe Hollinger contrôle notamment la plus grande chaîne de journaux du Canada, Southam, accuse le premier ministre de négligence et d'avoir délibérément abusé de son pouvoir pour bloquer sa nomination à la Chambre des lords britannique en juin dernier. Selon le magnat de la presse, M. Chrétien lui en veut à cause de la couverture négative des libéraux fédéraux par son quotidien, *The National Post*.

Rectificatif

Une malencontreuse erreur nous a fait écrire en titre hier, à la page A 3, que les syndicats ontariens s'adressent à la Cour pour empêcher Ottawa de s'approprier les surplus des caisses de retraite. Il aurait fallu lire bien sûr qu'il s'agissait des syndicats de la fonction publique fédérale. Nos excuses.



essai
29,95 \$

L'intelligence
et la clarté
au service de
notre liberté.



vlb éditeur

www.edvlb.com

La passion de la littérature

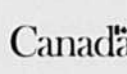
Des placements garantis à 100 %

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 61		
4,40 %		
An 1		
OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 10		
5,00 %	5,40 %	5,80 %
An 1	An 2	An 3
Émission 10. Taux annuel composé de 5,39% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.		



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE



1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

JOURNÉE D'AFFAIRES COMPLÈTE. NUIT DE PASSION À LA MAISON.

Avec plus d'allers-retours et d'envolées sans escale vers les grandes villes du Québec que tout autre transporteur aérien, nous vous offrons tout le loisir de planifier le voyage d'affaires parfait. Car la perfection, le soir venu, c'est de pouvoir retrouver la personne qu'on aime.



airNova
airAlliance

Journées d'affaires complètes à Montréal, Québec, Abitibi, Sept-Îles, Ottawa, Toronto, Moncton, Fredericton, Saint John, New York, Washington, et Boston.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Jugements sur la langue d'affichage

Cour du Québec: il y a jugement et jugement

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Il y a des jugements qui portent la mention «Cour du Québec» et qui ne sont pas des jugements rendus par cette cour. La décision du juge de paix François Drolet (Cour du Québec n° 540-61-011700-983), qui a donné raison au gouvernement sur la langue d'affichage en décembre 1998, n'est pas un jugement de la Cour du Québec, contrairement à la décision de la juge Danielle Côté qui, dix mois plus tard, a débouté la procureure générale du Québec dans une cause semblable.

C'est ce que soutient la juge en chef de la Cour du Québec, Huguette St-Louis. «Pour qu'un jugement soit un jugement de la Cour du Québec, il faut qu'il soit rendu par un juge de la Cour du Québec». Au cours d'un entretien téléphonique, la juge en chef a expliqué que la Loi sur les tribunaux judiciaires dit que la Cour du Québec est formée d'au plus 270 juges nommés jusqu'à leur retraite. Les juges de paix «à pouvoirs étendus» affectés à la Cour du Québec, qui sont au nombre de sept au Québec, ne sont pas de ce nombre, a fait observer Mme St-Louis.

Demande de rectificatif

Dans une lettre datée du 2 novembre, la juge en chef de la Cour du Québec a demandé un rectificatif au *Devoir* qui affirmait, dans un article publié le 29 octobre dernier sous le titre «Deux poids deux mesures à la Cour du Québec», que «la Cour du Québec a produit deux jugements contradictoires en matière de langue d'affichage».

«En fait, un seul des jugements en cause a été rendu par un juge de la Cour du Québec [celui de Mme Danielle Côté]; l'autre, celui de 1998, fut rendu par un juge de paix, François Drolet, qui exerça sa fonction d'avril 1997 à avril 1999 et n'a jamais été juge à la Cour du Québec», écrit Mme St-Louis. «Je reconnais que la distinc-

tion est assez subtile, a livré hier Mme St-Louis. Mais c'est sûr que, pour nous, ça fait une différence.»

Même valeur en droit

S'appuyant sur l'avis de plusieurs juristes, *Le Devoir* a estimé que les deux jugements rendus à la Cour du Québec par les deux magistrats ont la même valeur en droit. Rappelons qu'au nom de la procureure générale du Québec, l'avocat Guy Lamb avait déposé le jugement Drolet au dossier de la cause impliquant les Entreprises W.F.H. Itée que défendait Me Brent Tyler. M^e Lamb voyait dans la décision du juge de paix «une illustration récente» de l'article 58 de la Charte de la langue française et «de la jurisprudence» pertinente. Dans sa décision qui donnait raison à la cliente de M^e Tyler, la juge Côté n'a pas mentionné l'existence du jugement Drolet.

Si le jugement Drolet ne relève pas de la Cour du Québec, à quelle cour appartient-il? «C'est un jugement d'un juge de paix

dans un dossier de la Cour du Québec», a nuancé Mme St-Louis. «C'est un système de juges — je pense qu'eux-mêmes [les juges de paix] se sentent dans le vide — qui ne sont pas rattachés du tout à la Cour du Québec», sauf en ce qui concerne les causes auxquelles ils sont assignés.

Au ministère de la Justice, on indique que les juges de paix à pouvoirs étendus relèvent à la fois de la Cour du Québec et du Conseil de la magistrature comme tout autre juge de la Cour du Québec.

Quant à la valeur des décisions des juges de paix à la Cour du Québec, elles en ont autant que les jugements de n'importe quel juge de la Cour du Québec. «Un jugement, c'est un jugement», a reconnu Mme St-Louis. En pratique, les sept juges de paix sont appelés à s'occuper des causes concernant des crimes mineurs (désordre public, vandalisme) et des causes de nature pénale (sécurité routière et affichage).

Colloque sur les soins psychiatriques

Une occasion de revoir ses pratiques

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

À l'époque où le nazisme prônait une race aryenne pure, des dizaines de milliers de malades mentaux ont été euthanasiés dans les hôpitaux allemands, dont 4000 avec le consentement de leur famille. Dans la France du maréchal Pétain, rappelle le psychiatre Stanislaw Tomkiewicz, on les a laissés mourir de faim dans leurs institutions. Mais la guerre a également été bénéfique pour de nombreux malades mentaux: par exemple, ceux qui ont été impliqués dans les réseaux de la Résistance en sont venus à «oublier» leur maladie. À partir de ce moment, les soins psychiatriques ont pris un visage plus humain.

Le D^r Tomkiewicz est l'un des nombreux chercheurs étrangers qui seront présents demain et jeudi à Valleyfield pour le colloque «Isolement et contention: pour s'en sortir et s'en défaire», organisé par l'Association des groupes d'intervention en défense de groupes en santé mentale du Québec. Le colloque sera l'occasion de faire l'état de la situation sur les soins en santé mentale prodigués au Québec et permettra de juger des expériences qui se déroulent sur le globe.

Un peu partout dans le monde, des voix s'élèvent pour que les patients en institut psychiatrique soient moins

systématiquement attachés comme des saucissons, enfermés à double tour ou assommés par de puissants tranquillisants dès qu'ils sont agités. Par exemple, la Suisse Madeleine Pont a indiqué hier que la loi de son canton interdit le recours à ces mesures extrêmes à moins que le patient ne menace sérieusement sa propre sécurité et celle des autres. «En France, a ajouté le D^r Tomkiewicz, les contentions ne sont pas disparues mais les gens ont de plus en plus honte de le faire.»

Travail de longue haleine

Mais les mentalités sont longues à changer, tant dans la population que chez le personnel de ces institutions. «C'est un travail en souterrain qu'on doit mener jour après jour», a témoigné l'infirmière française Marie Rabajat, qui a aussi déploré l'isolement des professionnels. Le nombre d'accidents de travail lors des mises en contention a augmenté de 25 % dans l'institut toulousain où travaille Mme Rabajat. «Mais de meilleurs traitements résultent en une baisse d'accidents», a enchaîné le D^r Tom Mason, du Royaume-Uni.

Très peu d'études existent sur la situation au Québec, a déploré l'organisateur Mario Bousquet, qui croit que les 530 participants attendus profiteront des expériences menées à l'étranger.



Josée
Blanchette
♦ ♦ ♦

Les lecteurs du *Devoir* qui se poseraient la question sont priés de noter que la chronique de Josée Blanchette n'est pas publiée cette semaine, notre chroniqueuse étant en vacances. Elle sera de retour la semaine prochaine.

Contrat de récupération de créances octroyé à une firme privée

L'opposition accuse Québec d'avoir autorisé l'écoute électronique

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'opposition officielle a repris l'un de ses chevaux de bataille favoris hier en accusant le gouvernement Bouchard d'avoir violé la vie privée de contribuables en procédant à de l'écoute électronique. Lors de la période des questions à l'Assemblée nationale, les libéraux ont fait état d'un contrat de récupération de créances octroyé à une firme privée qui aurait enregistré des conversations entre des agents de recouvrement et des contribuables qui doivent de l'argent au gouvernement, et ce, à leur insu.

Le contrat stipule que «l'écoute sera ef-

fectuée dans le seul et unique but de s'assurer que le code d'éthique approuvé par les ministères et organismes clients est suivi et respecté. Ces séances d'écoute téléphonique [peuvent] être faites sans aucun préavis de la part du requérant autorisé des ministères et organismes clients».

Ce contrat signé avec une agence de recouvrement visait la récupération de sommes dues à divers organismes et ministères comme le régime de prêts et bourses et le ministère de la Justice, notamment. Le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, s'est empressé de nier que le gouvernement avait autorisé de l'écoute électronique, ajoutant qu'il avait même émis une directive pour interdire de telles activités. «On a

donné instruction qu'il n'y en ait pas pour être bien sûrs que tout se fait en pleine légalité [...]. Il n'y a eu aucune écoute électronique jusqu'ici. Chacun des ministères qui sont parties prenantes au contrat confirmait qu'il n'y avait pas eu d'écoute électronique.»

«Il n'en demeure pas moins que le contrat est en vigueur depuis un certain temps et que le gouvernement exigeait de l'écoute électronique. Il faudra voir, dans les faits, s'il y en a eu ou pas. [...] On parle du principe de la violation du droit à la vie privée.»

La Commission d'accès à l'information a annoncé hier qu'elle avait émis un «avis verbal» au Conseil du trésor autorisant la transmission de renseignements personnels à une personne ou à une entreprise «sans le consentement des personnes concernées dans le cadre d'un mandat confié en bonne et due forme». Toutefois, cet avis ne disait rien sur la légalité du principe d'écoute téléphonique tel que mentionné dans le contrat mis en cause.

Contrat clair

Se basant sur un article publié hier dans *The Gazette*, le critique libéral François Ouimet pense cependant que le contrat est on ne peut plus clair à ce sujet. Il se demande comment le gouvernement peut cautionner de telles activités. Selon lui, si cette écoute est faite à l'insu des débiteurs du gouvernement, il s'agit d'une infraction au Code criminel.

Transport d'écoliers

Chevrette penche en faveur des municipalités

Le ministre s'opposera à une augmentation de la taxe scolaire

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, s'oppose à une augmentation de la taxe scolaire qui permettrait aux commissions scolaires de garder le transport d'écoliers parmi leurs responsabilités. Dans un point de presse hier, le ministre Chevrette a clairement indiqué qu'il militait en faveur du secteur municipal pour assumer la responsabilité du transport des élèves. «Si on disait demain matin que tous les transports relèvent du scolaire, c'est un choix dont on devra discuter. Le mien, c'est le monde municipal.»

En milieu rural, a souligné le ministre Chevrette, les autobus scolaires sous-utilisés pourraient très bien effectuer également du transport de personnes. M. Chevrette dit ne pas vouloir influencer le cours des discussions actuelles entre le gouvernement et les unions municipales, mais il milite en faveur de l'intégration des services de transport tout en répondant de mieux en mieux aux demandes de diverses clientèles.

Il réfute ainsi les arguments de la Fédération des commissions scolaires du Québec selon lesquels ces instances demeurent les mieux pla-

cées pour conserver la responsabilité de transporter les élèves. Dans ce dossier, le ministre Chevrette pense que les commissions scolaires cher-

chent à conserver leurs dernières responsabilités en acceptant de déplaçonner le taux des taxes scolaires.

Michèle Gazier

LE MERLE BLEU

roman



240 PAGES • 24,95\$

« J'ai adoré *Le merle bleu*. Une jolie réussite. »

Bernard PIVOT

« Michèle Gazier signe ici son meilleur livre, l'un des plus beaux romans pour dire le monde. »

François BUSNEL, *Dernières Nouvelles d'Alsace*

« Un roman généreux et tendre. »

Olivier LE NAIRE, *L'Express*

« Michèle Gazier nous parle de l'extrême fragilité du bonheur, et nous rappelle, si besoin était, que les apparences seront toujours trompeuses. »

Marie-Claude FORTIN, *Voir*

« Un excellent roman et une belle métaphore sur l'étranger, le drôle d'oiseau, le survenant, l'autre... »

Jacques FOLCH-RIBAS, *La Presse*

LOGIQUES

À trop rêver au prince charmant, on se réveille dans le lit d'un crapaud!



Ne misez pas sur le prince charmant!
Gilda Carle
ISBN 2-89381-647-9 - 352 p.
24,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.
En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

Les Éditions du Seuil

• LES ACTUALITÉS •

Affaire Weiner

Prescott insiste auprès d'Harel

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le chef de l'opposition Michel Prescott revient à la charge dans l'affaire Weiner auprès de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, afin d'obtenir l'assurance que ses allégations ont bien été l'objet central de l'enquête menée par la Sûreté du Québec.

M. Prescott a fait parvenir une lettre à la ministre Harel hier pour que le dossier soit éclairci. *«À mon avis, pour que ce dossier soit conclu de façon satisfaisante il faudra répondre de manière précise aux questions suivantes. M. Weiner était-il en conflit d'intérêts? [...] M. Weiner a-t-il déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires complète, oui ou non? Si la réponse est oui, il faudra expliquer comment il se fait que les documents de l'Inspecteur général des institutions financières démontrent le contraire»*, indique Michel Prescott.

En mai dernier, ce dernier a porté plainte auprès de Mme Harel parce que le conseiller municipal Gerry Weiner, membre du comité exécutif de l'administration

Bourque, était selon lui le véritable promoteur derrière un projet immobilier important. De plus, M. Prescott alléguait, document officiel en main, que M. Weiner avait omis de compléter sa déclaration d'intérêts pécuniaires, une formule annuelle obligatoire garantissant à la population la probité des élus.

La plainte de M. Prescott s'est retrouvée entre les mains des enquêteurs des crimes économiques de la Sûreté du Québec, qui ont conclu que le conseiller Weiner n'avait commis aucun acte criminel.

Vendredi dernier, la ministre Harel invitait M. Prescott à prendre la voie de la Commission sur l'éthique de Montréal pour les questions de morale. Or M. Prescott entretient des doutes quant à cet organisme qui avait rejeté d'emblée l'année dernière le dossier impliquant le maire Pierre Bourque. *«Dans ces conditions, [...] la crédibilité de l'administration quant à la gestion des plaintes sur l'éthique n'est pas très rassurante»*, écrit-il.

M. Prescott espère obtenir une réponse avant que le dossier ne soit tranché d'ici quelques semaines par la substitut du procureur.

Fusion annoncée de Mont-Tremblant, de Saint-Jovite et de Lac-Tremblant-Nord

Un mariage forcé mal digéré

C'est aujourd'hui qu'est attendu — et redouté — le projet de loi de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, forçant la fusion de Mont-Tremblant, de Saint-Jovite, ville et paroisse, et de Lac-Tremblant-Nord.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Douze résidents permanents, 208 villégiateurs, trois kilomètres de route et un grand total de 64 \$ de contributions provenant de tous les paliers gouvernementaux confondus. Des résidences patrimoniales souvent sans électricité ni téléphone, en bois rond, accessibles seulement par bateau. Lac-Tremblant-Nord était jusqu'ici le plus heureux des Saint-Profond-des-Creux. La sainte paix, à l'ombre du milliard en investissements d'Intrawest au mont Tremblant. Pour combien de temps encore?

Lors d'un entretien téléphonique depuis la Floride où il passe une semaine de vacances après des mois d'une guerre qui semble aujourd'hui perdue, le maire Ian Rankin soutient *«qu'une fusion fera de Lac-Tremblant-Nord une simple enclave sans aucun poids au sein d'une municipalité vouée tout entière à un développement économique à grande vitesse»*.

Tout au long du débat, Intrawest a été montrée du doigt comme étant celle par qui la fusion arriverait. Intrawest ne gagnerait-elle pas à voir ses visées soupesées par une seule municipalité plutôt que par des décideurs éparpillés aux quatre vents?

Jean Allaire intervient

En octobre, dans une lettre envoyée aux médias, Jean Allaire, auteur du fameux rapport Allaire et heureux propriétaire à Lac-Tremblant-Nord, abondait dans ce sens. *«Intrawest, de toute évidence, veut une superstructure pour avoir plus de facilité à faire ce qu'elle veut, où elle veut et comme elle veut. [...] Dans le cas d'Intrawest, le piège est de se laisser éblouir par la promesse d'une manne tombée du ciel alors que cette manne coûte cher sur le plan environnemental et que les projets futurs d'Intrawest n'annoncent rien de moins que le massacre d'un territoire.»*

Le directeur des communications d'Intrawest, Paul Wilson, réfute toutes les accusations et soutient qu'Intrawest n'a jamais fait de pressions auprès de politiciens pour que les villes environnantes fusionnent. Pour le reste, Intrawest ne commente pas. *«Intrawest n'a pas à se prononcer dans ce dossier»*, laisse tomber M. Wilson.

Opposition massive

En août dernier, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont consulté leur population par voie de référendum. Dans les deux cas, à plus de 96 %, les citoyens ont dit un gros non à toute fusion.

À Saint-Jovite, on n'a pas tenu de tel référendum *«bidon parce qu' à une seule option défendue»*, raconte le maire Pierre Pilon. De toute manière, croit M. Pilon, ses citoyens auraient voté sans hésitation pour la fusion. *«Saint-Jovite, c'est la ville de services de la région. C'est chez nous que se trouvent les écoles, les CLSC, l'aréna, les cliniques médicales, les HLM, et c'est chez nous que viennent habiter la grande majorité des employés du Mont-Tremblant, payés en général entre 10 à 12 \$ l'heure et incapables de s'acheter une maison de 200 000 \$ au pied des pentes.»*

À Saint-Jovite, d'ici 2005, on attend d'ailleurs 1500 ménages additionnels. *«Or une maison de moins de 100 000 \$, ça ne rapporte pas à une municipalité, analyse Pierre Pilon. Ces taxes ne suffisent pas à payer les services de police, de prévention des incendies, les loisirs, les bibliothèques...»*

Dans cette guerre de mots, d'aucuns ont accusé Saint-Jovite de n'en avoir que pour les retombées d'Intrawest et d'être prête à dérouter le tapis rouge pour elle. *«En fait de développement sauvage, Saint-Jovite pourrait-elle vraiment faire pire que Mont-Tremblant? Est-ce vraiment Mont-Tremblant qui a mené le jeu ou n'est-ce pas plutôt Intrawest jusqu'ici?»*, demande Pierre Pilon.

Mont-Tremblant soutient au contraire qu'Intrawest a dû se soumettre à son plan d'urbanisme serré.

Bien que le spectre d'Intrawest et le pouvoir décisionnel à conserver aient conditionné l'opposition ou l'approbation de ce projet de fusion, tous les citoyens confondus pensent aussi à leur portefeuille. Si Mont-Tremblant redoute tant la fusion, c'est d'abord parce qu'on y craint une hausse de taxes. Son taux de taxation est actuellement de 0,68 \$ par 100 \$ d'évaluation, comparativement à 1,43 \$ pour Saint-Jovite, 0,98 \$ pour Saint-Jovite paroisse ... et 0,68 \$ pour Lac-Mont-Tremblant. Qui n'a à peu près pas de services et n'en veut surtout pas!



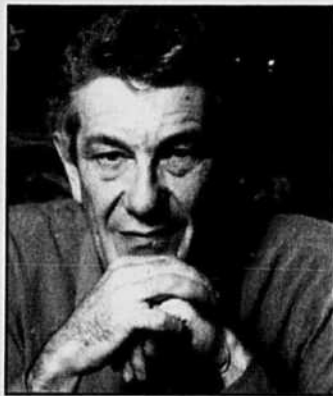
DÉBAT-CAUSERIE

LES INTELLECTUELS D'AUJOURD'HUI SONT-ILS LES HÉRITIERS DES INTELLECTUELS DU SIÈCLE DES LUMIÈRES?

«Si l'on hésite aujourd'hui à qualifier d'intellectuels des gens comme l'auteur de *Candide*, c'est que le terme n'existait pas au dix-huitième. Peut-on tout de même relier les deux figures, celle du philosophe d'alors, et celle de l'intellectuel d'aujourd'hui? Et d'ailleurs, ce dernier est-il le même qu'au temps où Zola prenait la défense de Dreyfus dans le journal *L'Aurore*? Inutile de dire que ce débat-causerie s'annonce déjà tout à fait passionnant.»

PASCALE NAVARRO, Voir

Avec



Pierre Lepape

Érudit et polyvalent, il est l'un des essayistes français les plus connus de notre époque. Feuilletoniste au journal *Le Monde*, il tient une chronique littéraire qui s'est imposée comme une lecture obligée pour ceux et celles qui s'intéressent aux livres. Il est notamment l'auteur de :

Voltaire le conquérant : naissance des intellectuels au siècle des Lumières, Seuil

André Gide le messenger, Seuil

Diderot, Flammarion

et



John Saul

Essayiste et romancier traduit dans le monde entier, John Saul est l'un des conférenciers les plus prisés au Canada et à l'étranger. Ses idées alimentent de façon significative les débats politiques dans divers pays. Ses livres ont été couronnés de plusieurs prix prestigieux. Il est notamment l'auteur de :

Les Bâtards de Voltaire, Payot

La Civilisation inconsciente, Payot

Le Compagnon du doute, Payot

Réflexions d'un frère siamois, Boréal

Animatrice : Marie-Andrée Lamontagne, directrice des pages culturelles du *Devoir*

JEUDI 11 NOVEMBRE À 19 H

Réservation obligatoire : (514) 739-3639

Admission : 5 \$

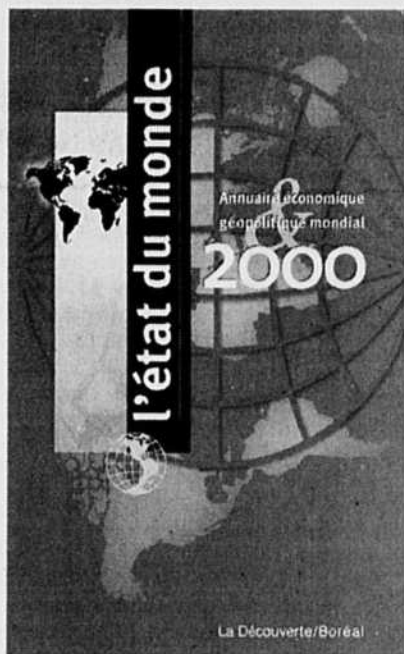
Olivieri
librairie • bistro

5219, Côte-des-Neiges
Montréal (Québec)
Métro Côte-des-Neiges

POUR AVOIR L'HEURE JUSTE À L'AUBE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Le seul annuaire économique et géopolitique mondial

l'état du monde 2000



En collaboration avec

LE DEVOIR

CKAC 730
RADIO-MÉDIA

• trace le bilan de l'année pour les 225 pays du monde

• offre des analyses thématiques sur les tendances planétaires actuelles

• la meilleure source d'information pour comprendre le monde d'aujourd'hui

678 pages • 27,95 \$

<http://www.editionsboreal.qc.ca>

Boréal
Qui m'aime me lue.



CE SOIR



ÇA CHANGE PAS LE MONDE. SAUF QUE...

LE DEVOIR

LE MONDE

Israël

Des colons refusent de partir

Ils se préparent à résister à l'armée

Pendant qu'Éhoud Barak et Yasser Arafat qui participaient au congrès de l'Internationale socialiste ont affiché leur optimisme au lendemain du lancement des négociations sur le statut final des territoires palestiniens, des colons refusaient de voir leur colonie démantelée en vertu de l'accord du 13 octobre dernier. Trois ministres du gouvernement Barak ont demandé, de reporter de dix jours l'évacuation.

MENACHEM KAHANA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Havat-Maon — Plusieurs centaines de sympathisants s'activaient fébrilement hier pour aider les colons juifs de l'implantation sauvage de Havat-Maon, au sud de Hébron, à résister à l'armée israélienne, qui doit les évacuer d'un jour à l'autre.

Havat-Maon (la ferme de Maon) est la dernière des dix colonies sauvages, créées il y a environ un an, que le Conseil des implantations juives de Judée-Samarie (Cisjordanie) et Gaza, principale organisation de colons, s'est engagé à évacuer en vertu d'un accord signé le 13 octobre avec le premier ministre israélien Éhoud Barak.

Repoussant une fois de plus son ul-

timatum, M. Barak, dimanche, a donné jusqu'au milieu de la semaine aux colons, sans plus de précision, pour qu'ils partent d'eux-mêmes, faute de quoi l'armée interviendra.

Le premier ministre israélien a réaffirmé à Paris que les «implantations illégales seront démantelées» et annoncé qu'il prendra des mesures dès son retour en Israël pour régler le problème de la colonie sauvage de Havat-Maon. «Les implantations illégales seront démantelées. Le gouvernement ordonnera l'application de la loi, et ceci, pour permettre à l'accord sur le statut final [en cours de négociation] de voir le jour et d'assurer que les accords passés soient respectés», a-t-il dit.

Trois ministres ont cependant demandé au chef du gouvernement

Ehud Barak de reporter de dix jours l'évacuation de l'implantation sauvage de Havat-Maon, au sud de Hébron.

Dans une lettre rendue publique, les trois ministres estiment possible de parvenir dans ce laps de temps à un «compromis qui éviterait une épreuve de force» entre l'armée israélienne et les colons. Ce «compromis» consisterait à évacuer les colons du site mais à y maintenir les bâtiments de la ferme qu'ils ont installés.

Un camp retranché

«Nous avons rassemblé ici des centaines de sympathisants pour exprimer notre refus. Nous ne leverons pas la main contre les soldats mais nous reviendrons après notre évacuation», a affirmé un des dirigeants du mouvement de colons radicaux Génération de l'avenir, Malakhi Lévinger.

Autour de lui, les colons s'activent à transformer les lieux en véritable camp retranché. Tous les véhicules habituellement parqués sur le vaste terrain central de la colonie ont été évacués. Des adolescents au regard fiévreux versent de l'essence sur des pneus qui jonchent le sol.

D'autres déroulent des rouleaux de fil de fer barbelé. Des morceaux de ferraille et des planches constituent autant de chicanes pour retarder les soldats. Plus loin, un groupe de militants consolident une énorme citerne en plastique alors que d'autres colons bétonnent les murs d'une maison en préfabriqué qui sert de synagogue.

La Ferme de Maon ressemble à une fourmilière, où une tâche précise a été fixée à chacun. Un plan de travail est scrupuleusement observé. Il n'est interrompu que par des séances d'étude de la Bible ou par les repas assurés par des colonies du secteur.

Les épaules recouvertes du traditionnel talit, le châle de prières, des zélotes se recueillent. Leur inspiateur, le rabbin Ilan Tor, les a appelés à défendre «la terre sacrée que Dieu leur a donnée et qui leur appartient».

«Il n'est cependant pas question de lever la main sur les soldats juifs. Nous résisterons passivement», assure M. Lévinger. Il précise que «plusieurs extrémistes» ont été chassés des lieux afin d'éviter toute provocation susceptible de déboucher sur des affrontements avec l'armée.

Les bombardements se poursuivent en Tchétchénie

Moscou résiste aux pressions

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou a poursuivi hier ses bombardements sur la Tchétchénie, insensible à la montée des pressions occidentales, notamment américaines et françaises, contre un conflit que la Russie entend traiter comme une affaire exclusivement «intérieure».

Le durcissement des Occidentaux est intervenu une semaine avant le sommet de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE), à Istanbul (du 17 au 19 novembre), où Moscou risque fort de se retrouver sur la sellette.

Malgré une mauvaise visibilité due aux premières neiges sur le Caucase du Nord, les Russes ont effectué plus de 20 sorties aériennes hier, visant notamment les environs de Grozny, Argoun, Goudermès et Ourous-Martan, selon le ministère de la Défense. Des hélicoptères MI 24 ont frappé des bases de «bandits», près de Goudermès, deuxième ville de Tchétchénie, tuant une vingtaine de combattants, selon l'agence d'informations militaires russes AVN.

Les Russes ont également tiré quatre missiles sol-sol en direction de la Tchétchénie à partir de leur base de Kartsa (Ossétie du Nord). On ignorait en fin de journée le résultat de ces tirs.

Revenant à la charge, le président américain Bill Clinton a déclaré hier que les États-Unis vont continuer à «pousser la Russie à réduire au maximum les pertes civiles dans les opérations militaires menées par ses forces en Tchétchénie et à faire un usage maximal d'options politiques» pour régler ce conflit.

M. Clinton s'est déclaré persuadé qu'en fin de compte une solution politique s'imposera dans le conflit. «J'espère qu'elle surviendra le plus vite possible de manière à réduire les pertes humaines», a-t-il dit.

Pour sa part, le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, a estimé que la Russie «se fourvoie» dans sa guerre en Tchétchénie et subira une très forte pression internationale lors du Sommet de l'OSCE.

A l'approche de cette réunion, Grozny a intensifié son offensive diplomatique et une délégation parlementaire est partie pour Istanbul afin d'y plaider la cause tchétchène, selon l'agence Interfax.

Mais face à cette montée des pressions, Moscou a répété que la Russie considérait le conflit en Tchétchénie comme une affaire «intérieure». Le premier ministre russe, Vladimir Poutine, a réaffirmé que l'opération contre la Tchétchénie «était la seule voie possible pour détruire les terroristes».

Dans le cadre de sa lutte contre le terrorisme, Moscou a annoncé avoir décidé d'interrompre momentanément les liaisons aériennes entre plusieurs villes du Caucase du Nord et une dizaine de pays à majorité musulmane pour empêcher l'arrivée en Russie d'islamistes qui viendraient soutenir les combattants tchétchènes.

A Moscou, des défenseurs russes des droits de l'homme ont souhaité «l'entrée de forces internationales de paix» dans la république indépendantiste. Ils ont condamné l'opération des troupes russes en Tchétchénie.

«En choisissant une guerre comme moyen de lutte avec le terrorisme, les autorités russes portent atteinte aux droits de l'homme garantis par une Convention européenne», ont affirmé les représentants d'une quinzaine d'organisations russes de défense des droits de l'homme dans un communiqué.

«On propose aux réfugiés tchétchènes de partir dans l'Altai [sud de la Sibérie]. C'est une nouvelle déportation?», a demandé le chef de la fondation Glasnost, Sergueï Grigoriants, lors d'une conférence de presse.

Bill Clinton
est persuadé
qu'une
solution
politique
s'imposera
dans
le conflit

Le départ souhaité du président yougoslave



La police anti-émeute est intervenue à deux reprises, hier à Belgrade, lors d'une manifestation d'étudiants.

Le Parlement de Belgrade vote pour des élections anticipées

REUTERS

Belgrade — Dans le cadre des efforts visant à évincer le président yougoslave Slobodan Milosevic, un parti d'opposition a réclamé hier des élections anticipées au Parlement serbe mais s'est ensuite retiré en renonçant à sa proposition qui avait pourtant recueilli un large assentiment.

Lors d'un vote, les députés se sont prononcés par 194 voix contre 21 pour que la proposition du Parti serbe du renouveau (SPO) soit inscrite à l'ordre du jour de la session parlementaire, la première depuis plus de trois mois.

L'initiative du SPO, qui compte 45 députés sur 250 à l'Assemblée, fait suite à des mois de manifestations de rue contre Milosevic, organisées par d'autres partis d'opposition. Des incidents ont d'ailleurs éclaté hier au cours d'une nouvelle manifestation contre le leader yougoslave à Belgrade.

Les députés du SPO ont cependant

quitté la salle avant le débat sur leur proposition parce que la Chambre refusait de discuter d'une autre de leurs exigences — l'ouverture d'une enquête sur une collision entre un camion et deux voitures dans laquelle quatre membres du SPO ont trouvé la mort début octobre et dont Vuk Draskovic est sorti indemne de justesse. Draskovic a présenté cette collision comme une tentative d'assassinat.

Accrochages

Dans les rues de Belgrade, quelque 150 policiers s'en sont pris à une vingtaine d'étudiants qui défilaient avec d'autres camarades pour réclamer des élections anticipées dans l'espoir de chasser Milosevic.

Les incidents ont éclaté après l'échec de négociations entre étudiants et policiers sur un prolongement de l'itinéraire suivi par la manifestation, a rapporté un journaliste de Reuters présent sur place.

La marche, qui mobilisait environ 2000 personnes, était conduite par un prêtre orthodoxe et des étudiants qui portaient des vestes militaires.

Dix minutes après son premier assaut, qui s'était heurté à la résistance de certains étudiants, la police est revenue à la charge pour les repousser vers l'itinéraire convenu tandis que des manifestants scandaient: «Slobo à la Haye! Retourne au Kosovo! Tu as trahi le Kosovo!», allusion à l'inculpation de Milosevic pour crimes de guerre par le tribunal de l'ONU qui siège aux Pays-Bas.

Peu après, les policiers ont bloqué une manifestation convoquée par la coalition d'opposition Alliance pour des changements (SZP), également en soutien à la demande d'élections anticipées. Le défilé a été stoppé sur Terazije, la principale avenue du centre de Belgrade, par une cinquantaine de policiers, casqués et en gilets pare-balles, matraques à la main.

La province d'Aceh

Jakarta n'écartera pas la tenue d'un scrutin

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Le gouvernement indonésien respectera le résultat d'un éventuel référendum dans la province d'Aceh, a déclaré hier à Manille le président Abdurrahman Wahid à l'issue d'une visite éclair aux Philippines.

«Quel que sera le résultat d'un tel référendum, nous l'accepterons», a indiqué le président Wahid, précisant toutefois qu'aucune date n'avait été fixée pour une telle consultation dans la province indonésienne actuellement en proie à une rébellion indépendantiste musulmane.

Le chef de l'Etat indonésien s'est déclaré convaincu que la population d'Aceh choisirait dans une telle consultation de «se maintenir au sein de l'Indonésie». «Si je connais bien le peuple d'Aceh, il ne se séparera pas de l'Indonésie, bien que mon ministre ait dit qu'il y a 50 % de chances pour cela», a déclaré le président Wahid, lui-même musulman.

Abdurrahman Wahid a dit avoir «trois propositions» à faire à la population d'Aceh pour la dissuader de se prononcer en faveur de l'indépendance dans un éventuel référendum.

Il a cité une formule «d'autonomie qui permettrait au peuple d'Aceh d'ordonner lui-même sa vie» ou une formule de «partage des revenus» de la province entre le gouvernement central et le peuple d'Aceh. «Il [le peuple d'Aceh] pourrait, selon moi, recevoir 75 % des revenus de la province et le gouvernement central 25 %», a expliqué le président.

La troisième formule, a expliqué le chef de l'Etat indonésien, consisterait à accorder au peuple d'Aceh le droit d'observer les règles de vie musulmanes de son choix.

M. Wahid répondait à des questions sur la possibilité qu'un référendum soit organisé dans la province en ébullition.

Lundi, des centaines de milliers de personnes s'étaient rassemblées dans le centre de Banda Aceh, le chef-lieu de la province, pour exiger l'organisation d'un référendum d'autodétermination du type de celui organisé en août dernier dans l'ancienne colonie portugaise du Timor oriental.

La population locale d'Aceh, un peu plus de quatre millions de personnes, reproche à Jakarta d'accaparer les richesses naturelles de la province et exige que la hiérarchie militaire réponde devant les tribunaux de la brutale répression qui a causé plus de 2500 morts dans la province depuis 1990.

sées à voyager sans être accompagnées par un tuteur légal.

Guterres à la tête de l'IS

(Reuters) — Le premier ministre portugais, Antonio Guterres, a été élu hier à la présidence de l'Internationale socialiste (IS) à l'unanimité des délégués réunis à Paris pour le XXI^e congrès de l'organisation. Il succède à l'ancien premier ministre français Pierre Mauroy, qui présidait l'IS depuis 1992.

Chine: la prison pour des opposants

(Reuters) — La justice chinoise a condamné hier à des peines allant de cinq à onze ans de prison quatre fondateurs d'un parti d'opposition, rapporte le Centre d'information sur les droits de l'homme et le mouvement démocratique en Chine. Les quatre accusés, poursuivis pour «subversion de l'Etat», comparaissaient devant le tribunal intermédiaire du peuple de Hangzhou. Ils étaient accusés d'avoir créé en juin 1998 le Parti démocratique de la Chine en dépit de l'inter-

diction des autorités communistes.

TPI: arrestation en Tanzanie

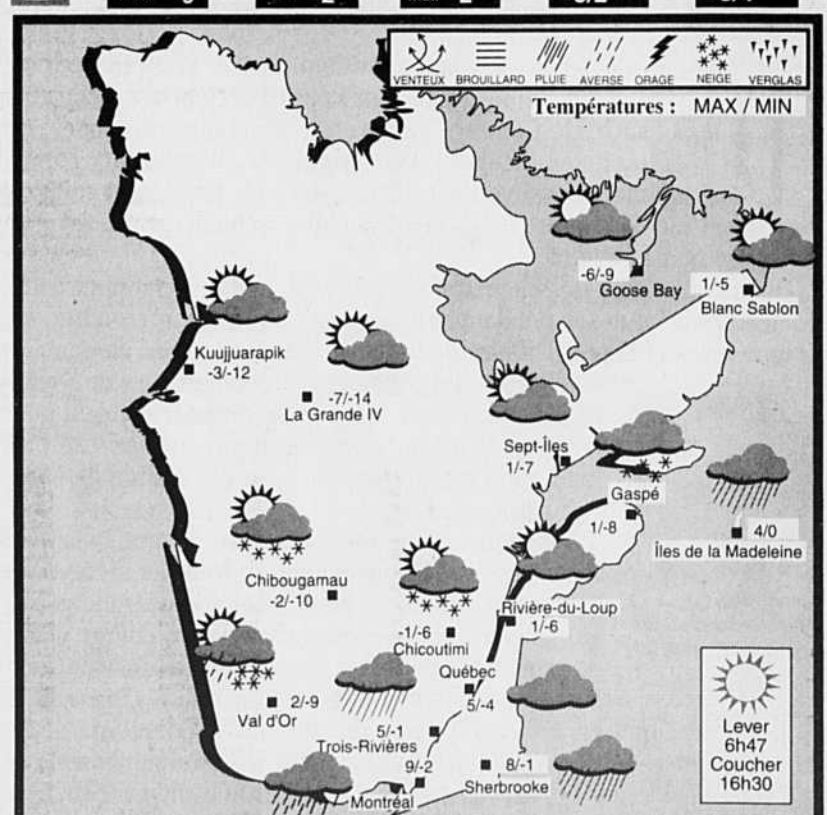
(AP) — Un ancien responsable rwandais, sur lequel pèsent 25 chefs d'inculpation pour génocide, a été arrêté lundi matin en Tanzanie, a annoncé le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Mikaeli Muhimana, interpellé à Dar es Salaam, est accusé d'avoir participé au massacre de milliers de Tutsis alors qu'il était administrateur local dans la province occidentale de Kibuye.

Les Saoudiennes ont une identité

(Reuters) — L'Arabie Saoudite s'apprête à donner aux femmes le droit de disposer de leurs propres papiers d'identité, a déclaré hier le vice-ministre saoudien de l'Intérieur, le prince Ahmed. «Les femmes, à l'instar des hommes, ont des droits dans tous les domaines et elles ont le droit de posséder leurs propres papiers d'identité et de profiter de leurs droits légitimes», explique le prince Ahmed. Actuellement, les Saoudiennes peuvent se faire établir un passeport mais ne sont pas autori-

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeudi	Vendredi	Samedi
	max 9	min -2	max 2	-5/2	-3/4



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeudi	Vendredi	Samedi
	max 5	min -4	max 0	-7/0	-6/1

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeudi	Vendredi	Samedi
	max 7	min -5	max 0	-6/2	-3/5

Météo-Conseil

1 900 565-4455

Frais applicables

La météo à la source

Environnement Canada



É D I T O R I A L

Collenette doit partir

Onex s'étant retiré du dossier du transport aérien, c'est au tour d'Air Canada et surtout du gouvernement fédéral d'agir. Car c'est lui, le gouvernement fédéral, qui est à l'origine du problème. Lui et son ministre des Transports, David Collenette, celui-là même qui a suspendu les règles de la concurrence dans l'espoir qu'un ami du parti devienne le nouveau magnat du transport aérien au pays.

Parce qu'il a précipité le transport aérien dans une situation de crise qui est loin d'avoir connu son aboutissement avec le retrait d'Onex, le ministre fédéral des Transports, David Collenette, devrait avoir la décence de remettre sa démission. Tout ce qui s'est passé depuis août dernier est à mettre sur le compte de son incompétence à gérer ce dossier, y compris le fait d'avoir laissé Onex préparer une offre qui allait à l'encontre d'une loi de ce pays.

Sans la suspension des règles de la concurrence et sans une ouverture manifeste à un éventuel amendement à la loi qui interdit à tout investisseur de détenir plus de 10 % des actions d'Air Canada, Onex n'aurait même jamais eu l'idée de préparer une offre d'achat hostile d'Air Canada.

Est bien pris qui croyait prendre. Alors que le ministre croyait avoir trouvé la solution magique aux maux du transport aérien, nous voilà, deux mois plus tard, revenus à la case départ. Non seulement Canadien fait-il face plus que jamais à la faillite, mais les liens incestueux qui l'unissent à son principal actionnaire, American Airlines, interdisent toute acquisition par Air Canada, à moins que ce dernier ne consente à des compensations qui pourraient dépasser le milliard de dollars. Une somme astronomique, étant donné le bilan de Canadien.

Rappelons que c'est encore à cause d'Ottawa, à cause des conservateurs cette fois, si American Airlines est ainsi devenu un joueur incontournable dans le dossier. Sans l'intervention d'Ottawa pour sauver Canadien de la faillite une première fois au début de la décennie, Air Canada serait depuis longtemps redevenu le seul grand transporteur international réglementé au pays, comme c'est le cas partout au monde où le nombre d'habitants ne justifie pas la présence de deux transporteurs d'envergure mondiale.

À la Chambre des communes, lundi dernier, le ministre Collenette s'est réjoui de ce que son intervention d'août dernier ait permis de crever l'abcès. Quelle ironie! Ce qui est vrai, c'est qu'en redevenant monopole réglementé, Air Canada sera parvenu à lui seul à assainir l'industrie. Mais après combien d'années perdues et surtout à quel prix, puisqu'il lui faudra s'entendre avec le leader américain d'un réseau concurrent qui n'appréciera certainement pas de perdre ainsi une partie de sa clientèle.

En tout temps dans cette affaire, le ministre Collenette a fait preuve d'un manque de transparence, d'un esprit de partisanerie et d'un amateurisme inexcusables. N'oublions pas que nous parlons ici d'un secteur stratégique de l'économie canadienne et non d'une équipe sportive destinée à distraire les masses.

Si l'offensive d'Onex avait abouti, du moins dans sa mouture initiale, le ciel canadien serait devenu purement et simplement une extension du ciel américain, sans plus de concurrence qu'avant et avec la bénédiction de notre ministre canadien des Transports.

Maintenant que le sort en est jeté, Ottawa doit faire pression sur la direction d'American Airlines pour qu'il négocie de bonne foi la cessation de son droit de propriété sur les actifs de Canadien. Ottawa a le pouvoir d'agir en ce sens, compte tenu du contrôle effectif excessif que la société américaine s'est arrogé en contravention de la loi.

Malheureusement, la rumeur veut plutôt que le ministre Collenette — qui tient désormais à ce qu'Air Canada sauve Canadien de la faillite — s'apprette à menacer ce dernier de lui imposer une réglementation plus contraignante que nécessaire advenant que la société montréalaise refuse d'accéder aux demandes extravagantes d'American Airlines. Après la guerre à laquelle nous venons d'assister, on devine que le climat ne soit pas au mieux entre le ministre et la direction d'Air Canada. Mais voilà une raison supplémentaire de demander à M. Collenette d'abandonner son poste au profit d'un ministre plus neutre et plus crédible dans un dossier devenu aussi sensible.

jsansfacon@ledevoir.ca

La vache de guerre

Depuis plusieurs semaines, Britanniques et Français poursuivent une polémique en termes passablement vifs. D'un côté à l'autre du *Channel*, par presse populaire interposée, on échange en effet des gros mots sur un sujet aux conséquences possiblement très graves pour la santé de millions de personnes: le bovin britannique, actuellement objet d'un embargo quasi mondial.

Sous l'impulsion des éleveurs britanniques, le gouvernement de Sa Majesté exige que son pendant français mette un terme à l'embargo qui frappe le bœuf depuis l'affaire de la vache folle. Soit dit en passant, on soulignera que pratiquement tous les pays de l'hémisphère occidentale, le Canada compris, refusent pour l'instant de lever cet embargo qui contrarie au plus haut point les intérêts de toute une frange de l'agriculture britannique.

De prime abord, on pourrait croire que la lenteur avec laquelle le gouvernement français mène cette affaire fait davantage écho à des considérations basement électoralistes qu'à une prise en charge pleine et entière des conditions sanitaires qui doivent forcément baliser la distribution des produits alimentaires.

Il est peut-être temps de rappeler, en se fiant aux résultats de recherches menées récemment par des scientifiques... britanniques, que s'il y a eu épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), c'est parce que des vétérinaires anglais ont joué les D' Folamour dans les années 80. Ceux-ci, en voulant créer une race de bétail plus productive à coups d'injections d'hormones prélevées dans les cerveaux de carcasses bovines, ont transformé le bœuf britannique en Dr. Jekyll et Mister Hyde de la famille des mammifères.

Résultat: 43 personnes sont mortes des suites de la maladie. Et le pire est peut-être à venir. En effet, selon d'autres études signées par des Britanniques, il se pourrait que le nombre de victimes dépasse le million à terme. Selon les mots mêmes de Sir John Pattison, président du SEAC, le comité scientifique gouvernemental chargé d'étudier les tenants et aboutissants de l'ESB, «*en tant que population, nous sommes en danger. C'est pourquoi le risque de contamination par la maladie de Creutzfeld-Jacob pourrait osciller entre les chiffres ponctuels et un nombre à six ou sept chiffres.*»

À la veille des vastes négociations de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendront prochainement à Seattle, et à la lumière de ce que l'on sait sur la maladie de la vache folle, on se croise les doigts en formulant l'espoir que les politiciens feront passer les considérations sanitaires des individus avant les intérêts basement commerciaux.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



Jean-Robert Sansfaçon

CANADIEN: QUELLE TÊTE TOMBERA EN PREMIER?



L E T T R E S

La radio des nantis

Depuis bientôt six mois, j'essaie de capter le signal de Radio-Canada. Un peu à gauche, un peu à droite, baisse le son, monte le son, entre deux stations de forte puissance, l'une en anglais, l'autre en musique, je me tanne et je passe à la radio privée.

Je ne capte plus Radio-Canada et j'habite en plein cœur de Montréal. Pas besoin des politiciens pour fermer la boîte à Radio-Canada, elle le fait elle-même, par ses propres moyens.

J'ai fait des démarches auprès de la Société Radio-Tralala. Très gentiment, on m'a offert de venir chez moi pour m'indiquer «*quoi faire*» pour devenir un auditeur de cette radio devenue très rare, très recherchée. J'ai décliné cette offre. Comment expliquer à ces savants ingénieurs que mon système de petites radios à dix dollars réparties dans les différentes pièces de la maison et programmées automatiquement pour pouvoir me suivre dans mes déplacements, selon mes activités journalières, ne sont vraiment pas à la hauteur de cette société radio-canadienne? On me conseille d'acheter des antennes. Vous croyez que je pourrais m'en procurer une pour dix autres dollars?

Une radio à dix piastres, une antenne à dix piastres, une p'tite danse avec ça?

Et pour mon baladeur, devrais-je me promener avec une antenne parabolique sur la tête?

Seule une société d'Etat peut se payer le luxe de mépriser ses auditeurs de cette manière. Une radio

privée aurait fermé ses portes pour moins que ça ou elle aurait procédé à un grand ménage dans son personnel pour l'avoir entraînée dans cette aventure de haute technologie sans en avoir mesuré les conséquences.

RC, la radio de la haute classe et de la haute fréquentation que seuls les nantis peuvent entendre, est méprisante envers ses propres employés. Tous ces artistes, journalistes, animateurs, etc., de très grande qualité travaillent en circuit fermé, privés des outils adéquats pour se faire bien entendre des auditeurs. La culture serait-elle devenue inaccessible à la classe moyenne?

Claude Sabourin

Montréal, 20 octobre 1999

Décès de René Verne, un pionnier de la télé

Le 15 octobre dernier, un petit carré en page nécrologique annonçait la mort de René Verne. Les jeunes générations apprendront ici que René Verne fut, dans les années 40, un beau jeune comédien qui semblait voué à une carrière prometteuse.

Il a, avec son frère Marcel, fondé le Studio 15, rue Saint-Hubert, entre Duluth et Marianne, dans un garage d'un minivan devenu plus tard le siège social de Scoutisme Canada.

Un soir de 1950, j'y ai vu, de Lorca, *La Maison de Bernarda*, bien montée. Tournant le dos à son mé-

tier d'acteur, le dynamique René se jeta dans le neuf métier de réalisateur de télé dès 1953.

Il fut un pionnier en téléthéâtres populaires avec les Dumas, Faucher, Forget et compagnie. Verne (de son vrai nom Vlemminckx) s'ingénia à trouver des effets techniques novateurs et tenta sans cesse d'explorer les limites du nouveau médium.

Des bricoleurs ingénieux (tel Philippe Galarneau, mort lui aussi) en phase avec le courageux Roger Morin, directeur technique, se démenaient pour collaborer aux périlleuses réalisations de ce fou d'aventures du petit écran.

Encore inconnu comme écrivain, Verne avait osé monter *ma Rue de la liberté*, en 1959, un texte difficile à mettre en images (que j'avais d'ailleurs conçu pour la radio des «*Nouveautés*» de Guy Beaulne).

C'était, en noir et blanc et en une seule heure, à peu près l'histoire de Patrick McGowan, *The Prisoner*. Verne y démontra une fois de plus son audace, miroirs géants aux quatre coins du vieux studio 42, manipulations de robots, giroscopie, oscilateurs, surimpressions, etc.

Il prit sa retraite (je l'ai su) comme à regret, il se sentait comme tant de ces vieux pionniers du monde du spectacle toujours d'équerre. Adieu, René Verne!

Au paradis promis, prépare-nous des dramatiques remplies d'effets spéciaux, on ira voir ça!

Claude Jasmin

Auteur
Outremont, 21 octobre 1999

LIBRE OPINION

Au menu du prochain Sommet ibéroaméricain à La Havane

VICTOR MOZO

Citoyen canadien d'origine cubaine

Bientôt, La Havane montrera ses plus beaux atours. Les 15 et 16 novembre prochains, présidents, rois et ministres de la famille ibéroaméricaine se rencontreront lors du IX^e Sommet ibéroaméricain qui se tiendra cette année Cuba. On y discutera entre autres de mondialisation de l'économie. Évidemment, comme dans toute réunion de famille, il y aura des absents. Qu'à cela ne tienne! Les résidences cossues et les suites des hôtels de luxe seront prêtes pour les invités. On a même importé des Mercedes Benz pour les promener et du marbre de Carrare pour décorer le Palais des congrès. (C'est la presse officielle qui le dit! Pour cela, l'embargo n'existe pas.) Le champagne, les queues de langouste et la viande arrosées de vin ne manqueront pas. Les cigares non plus, évidemment.

Fidel Castro, l'hôte de cette rencontre, portera costume et cravate, laissant de côté, le temps du sommet, son uniforme militaire; cela ferait mauvaise impression sur ses invités endimanchés. Devant les caméras, il serra les mains de ses convives et les gratifera de sourires et de tapes dans le dos pour bien montrer à quel point il sait se faire aimer des autres membres de la grande famille ibéroaméricaine. Voilà pour l'entrée.

Le plat de résistance ne devrait pas surprendre puisqu'il se composera de ce qui a déjà été dit lors des huit sommets précédents, question, par exemple, de confirmer l'engagement que tous avaient pris envers la démocratie, l'Etat de droit et le pluralisme politique lors du sommet de Viña del Mar, au Chili en 1996. On mangera de la démocratie à satiété tellement on aime en discuter. On prendra des décisions pour l'avenir, on décidera à la place du peuple. Et notre hôte prendra bien garde de ne pas en faire une indigestion, car il adore goûter à la démocratie et aux droits de l'homme quand il s'agit des autres...

Au dessert, Castro servira une fois de plus les richesses de sa grande île des Caraïbes, ses mulâtres si éduqués, ses exploits techniques et scientifiques. Au pousse-café, il invitera tout ce

beau monde à l'inauguration officielle de l'École latino-américaine de médecine, où étudier gratuitement plus de 2000 étudiants du continent sud-américain grâce à des bourses payées par le gouvernement cubain.

Pour agrémenter la fête, le son presque inaudible d'un tambour accompagnant une voix qui récite une œuvre du poète national Nicolás Guillén, «*J'ai (Tengo): 'J'ai, voyons un peu, / j'ai le plaisir de m'avancer dans mon pays, / maître de tout ce qu'il y a en lui, / regardant là bien près ce qu'autrefois / je n'ai pas eu et ne pouvais avoir.*» Les invités sont satisfaits, passez les cigares! Et le poème continue: «*J'ai que... avec la terre j'ai aussi la mer, / country, non, / high-life, non, / tennis, non, yachting, non; / la mer de plage en plage, de vague en vague, / bleu géant ouvert, démocratique: / bref, la mer.*»

Et comme décor de ce mémorable dîner, l'ancien Havana Biltmore Yacht and Country Club que fréquentait la bourgeoisie avant la révolution et converti depuis en haut lieu de villégiature pour diplomates et gens d'affaires étrangers.

En revanche, le peuple se contentera d'un frugal menu. En entrée, le néant quotidien, en plat principal les sonnettes rabâchées chaque jour sur l'éducation et la santé gratuites, et la promesse toujours renouvelée mais jamais tenue d'un futur meilleur. La révolution est un éternel recommencement. Au dessert, des mignardises au goût amer appelées voir, écouter et se taire.

Pour ne pas déranger la tranquillité du peuple, les vaillants soldats de la Sécurité de l'Etat, qui, de toute évidence, ne mangent jamais à la même table que le peuple, se tiennent prêts à intervenir. Et si le besoin s'en fait sentir, des groupes de paramilitaires, hâtivement nommés Brigades de réponse rapide, viendront couper le sifflet aux groupuscules dérangeants. Fidel Castro connaît bien les groupuscules, il en dirigeait un quand il a commencé sa révolution dans les montagnes; il sait que petit peut devenir grand.

Le peuple cubain verra dans les journaux ou à la télé ce que les autorités voudront bien lui montrer: les larges sourires que se feront le roi Juan Carlos

d'Espagne et Fidel, sans oublier le match amical de baseball que veut livrer le nouveau président du Venezuela, Hugo Chávez, au président cubain. Comme lors de la visite du pape il y aura bientôt deux ans, Castro profitera de cette occasion magnifique pour paraître devant son peuple comme un leader incontestable aimé et respecté par ses pairs de l'Amérique ibérique. Encore une fois, il signera tous les engagements présentés car, comme on dit en bon cubain, *el papel aguan a todo lo que le ponen*; sur le papier, on peut bien écrire ce qu'on veut, même une signature!

L'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa avait répondu ainsi à un journaliste qui voulait savoir pourquoi les gouvernants acceptaient la présence de Castro à ces réunions: «*Il y a ceux qui le font par conviction, ceux qui le font par lâcheté et ceux qui le font par opportunisme.*» A vrai dire, dans une famille, on trouvera toujours de tout, même un ami! Pourquoi ne pas profiter de l'expérience d'un fomenteur de guérilla qui se camoufle en médiateur? Les petits absents, comme le Costa Rica avec sa tradition démocratique, n'ont qu'à bien se tenir. Qu'est-ce que c'est que cette idée de vouloir rencontrer des groupuscules?

Le 17 novembre, les uns prendront l'avion avec l'idée du travail accompli. D'autres, peut-être, prolongeront le voyage pour admirer les «*acquis de la révolution*» comme l'exemple de ce que pourrait être un nouvel ordre mondial qui interpréterait à sa façon l'expression «*droits de l'homme*». Pour leur part, les amis du gouvernement qui resteront sur l'île auront la satisfaction de voir l'image de marque de leur leader une fois de plus confirmée.

La patrie continuera à être confondue avec un parti. Le peuple, contraint à la double morale, après avoir approuvé et applaudi en public tout ce que son dictateur a dit, se plaindra à *sotto voce* du marché noir et de son ras-le-bol de la révolution. Après, comme le riche qui retourne à ses richesses et le curé à ses messes, le peuple retournera à ses misères et à son obsession du dollar qui lui permettrait enfin d'accéder à cette terre promise qui semble encore si lointaine après toutes ces années.



Serge Truffaut

IDÉES

Des questions au directeur de l'Opéra de Montréal, Bernard Uzan

Retours d'ascenseur?

Les chanteurs américains sont systématiquement préférés aux talents locaux

ANDRÉ BOURBEAU

Président de la Fondation des Jeunes musicales du Canada et député libéral à l'Assemblée nationale

Premièrement, pour la saison 1999-2000, l'Opéra de Montréal (OdeM) présente cinq opéras majeurs, deux versions concert et une activité exceptionnelle (*Le Couronnement de Poppée*). Si on ne tient compte que des opéras majeurs, on constate qu'il n'y a que deux chanteurs locaux (Gino Quilico et Danièle Leblanc) sur les 19 rôles principaux, soit une proportion de 10,5 %. En incluant les deux versions concert, la proportion est de 11,1 % (3 sur 27). Nous n'avons pas tenu compte de *Poppée* car il s'agit d'un opéra qui, cette saison, n'a pas le même traitement que les autres productions.

2. Une étude comparative effectuée aux États-Unis démontre que la proportion de chanteurs américains engagés par les maisons d'opéra de niveau semblable à l'OdeM pour la saison 1999-2000 (rôles principaux) est de 51 %. Nous avons recensé dix maisons d'opéra de niveau A tel qu'établi par le magazine *Musical America* (budgets de cinq millions et plus), ce qui correspond au niveau de l'OdeM. Ce sont les opéras de Los Angeles, Pacific, San Diego, San Francisco, Washington, Florida Grand, Lyric of Chicago, Minnesota, Dallas et Seattle. On y compte 59 productions comprenant 236 chanteurs dans les rôles principaux. De ces 236 chanteurs, la nationalité de 185 (78,3 %) a pu être identifiée. Le nombre de chanteurs américains est de 94 sur 185 (50,8 %).

3. Bernard Uzan cumule les fonctions de directeur général et de directeur artistique à l'Opéra de Montréal. Environ une fois sur deux, il agit aussi comme metteur en scène, principalement dans les productions importantes. De temps à autre, il signe les décors et parfois les costumes. Il faut présumer que des cachets et des royalties sont liés à toutes ces fonctions. Parfois, les décors et les costumes sont loués par l'OdeM à d'autres maisons d'opéra en Amérique. Environ une fois par année, il engage son épouse Diana Soviero pour chanter à l'OdeM, toujours dans des productions importantes dont il est le metteur en scène. Ainsi, en mars prochain, nous aurons le bonheur de voir l'opéra *Méphistophélès de Boito* avec la soprano Diana Soviero (Mme Bernard Uzan) dans un rôle majeur, mise en scène de Bernard Uzan, décors signés Bernard Uzan! Il n'y manquera que les costumes pour atteindre la perfection absolue...

36 mises en scène

4. Parallèlement, la carrière de metteur en scène de Bernard Uzan progresse à merveille, surtout aux États-Unis. En effet, un survol des trois dernières années (1997, 1998 et 1999) indique qu'il a réalisé 36 mises en scène d'opéras au cours de cette période, soit 19 aux États-Unis, 16 au Canada (dont 14 à Montréal, y compris deux programmes doubles) et un à Monaco.

5. Bernard Uzan a un agent américain, John J. Miller, qui voit à ses intérêts comme metteur en scène et qui représente aussi plusieurs chanteurs et chanteuses américains, dont Karen Driscoll, et quelques canadiennes. Il représente aussi les intérêts de chefs d'orchestre tels que David Agler, Victor DeRenzi et Joseph Rescigno, que nous aurons tous le bonheur de voir s'exécuter à l'OdeM au cours de la présente saison.

6. Quant à *La Bohème* présentée ces jours-ci, la notice biographique de Karen Driscoll n'indique pas qu'elle ait jamais chanté le rôle de Mimi. Par contre, elle aura chanté deux fois celui de Musetta cette saison aux États-Unis, en mars 1999 au Miami Grand Opera et en 2000 au Michigan Opera Theatre.

Sur les cinq engagements que Karen Driscoll a eus en 1999, elle a chanté pour Bernard Uzan quatre fois! Ils ont le même agent américain, de même que le chef Victor DeRenzi qui dirige l'orchestre dans *La Bohème*.



La Bohème à l'Opéra de Montréal, version 1995: au premier plan, Robert Brubaker (Rodolfo) et Lynne Fortin (Mimi); à l'arrière-plan, Dominique Blier (Musetta) et John Michael Koch (Marcello).

Meagan Miller, qui tient le rôle de Musetta, n'a jamais chanté dans *La Bohème*, semble-t-il. C'est une débutante qui a été acceptée pour participer au 1999 *Merola Opera Program* de l'Opéra de San Francisco du 1^{er} juin au 15 août 1999. Le programme s'adressait à de jeunes chanteurs, à des apprentis répétiteurs et à des metteurs en scène en formation.

Remerciee cavalièrement

La soprano québécoise Monique Pagé, dont les services avaient été retenus pour chanter le rôle de Musetta, a été congédiée très récemment à cause d'un coup de cœur de Bernard Uzan pour la jeune Américaine Meagan Miller, dont il a dit qu'il «est tombé en bas de sa chaise», en entendant sa voix lors d'une audition récente (entrevue à Radio-Canada). On l'a remerciée cavalièrement et elle n'a eu d'autre choix, après d'intenses négociations, que d'accepter la moitié du cachet pour lequel elle avait signé un contrat en bonne et due forme. Bernard Uzan a déclaré sur les ondes de Radio-Canada, le samedi 30 octobre, qu'elle avait été remerciée parce que «ce n'est pas, pour le moment, un rôle qui convient parfaitement à Monique [...]». C'est une très bonne chanteuse mais [...], en ce moment, au niveau où elle est, le rôle de Musetta ne lui convient pas très bien». Monique Pagé a chanté dans *La Bohème* à plusieurs reprises. En 1995, Bernard Uzan l'avait retenue comme doublure de Lynne Fortin pour le rôle de Mimi. En avril 1998, elle chantait ce rôle pour l'opéra de Winnipeg et, en février 1999, pour celui d'Edmonton.

Pourquoi avoir engagé une chanteuse américaine (Karen Driscoll) n'ayant, semble-t-il, jamais chanté le rôle de Mimi alors qu'on avait ici une Mimi québécoise (Monique Pagé) parfaitement qualifiée et reconnue comme telle?

Pourquoi avoir signé un contrat avec Monique Pagé pour le rôle de Musetta si ce rôle «ne lui convient pas très bien» et comment peut-on affirmer qu'il convient mieux à une débutante américaine (Meagan Miller) qui n'a à peu près jamais chanté dans des opéras et jamais dans *La Bohème*, semble-t-il?

Pourquoi devoir payer la moitié du cachet à Monique Pagé, une chanteuse québécoise parfaitement qualifiée, et

la remplacer à la dernière minute par une Américaine totalement inexpérimentée? Cela est-il dans le meilleur intérêt de l'OdeM?

Est-il normal que Bernard Uzan cumule tant de fonctions à l'OdeM et comment le directeur artistique peut-il porter un jugement vraiment critique sur son metteur en scène, sur les décors et sur les costumes quand ces fonctions sont tenues par le même personnage?

Retours d'ascenseur

Y a-t-il conflit d'intérêts entre toutes ces diverses occupations?

Est-il normal et conforme à la vocation de l'OdeM de n'engager que 10,5 % de chanteurs québécois dans des rôles majeurs pour les opéras principaux de la saison 1999-2000?

Pourquoi Bernard Uzan se préoccupe-t-il tant de la carrière de Karen Driscoll, à qui il a confié un rôle (Mimi) que personne d'autre ne lui avait confié précédemment et qui ne semble pas lui convenir très bien («elle n'a pas vraiment le timbre pour le rôle: erreur de distribution», selon François Tousignant du *Devoir*, «voix petite et aigre» selon Claude Gingras de *La Presse*), alors qu'il avait sous la main une Mimi québécoise reconnue? Pourquoi ne pas promouvoir la carrière d'une chanteuse québécoise lorsqu'elle est tout autant et probablement même plus qualifiée?

Puisque de très nombreux artistes américains sont engagés par l'OdeM, quelqu'un se préoccupe-t-il d'utiliser les évidents «retours d'ascenseur» («bargaining power») au bénéfice de nos chanteurs québécois pour favoriser l'expansion de leur carrière aux États-Unis?

Au fait, quel est le metteur en scène, dans le monde de l'opéra, dont la carrière est la plus florissante aux États-Unis présentement? De toute évidence, aucun chanteur québécois ne s'y est produit dans 19 productions différentes au cours des trois dernières années...

A qui profitent les retours d'ascenseur?

Lire «D'autres questions pour Bernard Uzan» en page B 8



Symbole et prescience

C'est sans surprise que le premier ministre Jean Chrétien élevait la juge McLachlin, nommée par Brian Mulroney le 30 mars 1989, au rang de juge en chef de la Cour suprême du Canada. Personnage le plus influent dans le système judiciaire canadien, la juge en chef du Canada peut aussi être appelée à exercer les pouvoirs et les fonctions de la gouverneure générale en cas de décès ou d'incapacité.

Déjà favorisée par son expérience, sa compétence, sa jeunesse et par la «géographie» (pour reprendre une expression consacrée), on raconte aussi que le premier ministre ne pouvait s'empêcher de s'associer à la symbolique de nommer la première femme à ce poste.

Pour les gens de ma génération, les choses vont de soi. Aussi est-il utile de rappeler qu'il en était autrement il n'y a pas si longtemps encore. Au moment de ma naissance, le Code civil du Québec accordait, sur le plan de la capacité juridique, un traitement analogue aux femmes mariées et aux déficients intellectuels. Le traitement réservé aux avocats n'était pas exemplaire non plus.

La première femme diplômée en droit au Québec, Annie MacDonald Langstaff, n'a jamais réussi à se faire admettre au Barreau du Québec. Contestant ce refus du Barreau de l'admettre à l'exercice de la profession d'avocate devant les tribunaux, elle a vu ses prétentions rejetées par la Cour supérieure du Québec. Dans un jugement rendu le 12 février 1915, le juge H. C. St-Pierre affirmait ce qui suit: «Le genre masculin employé dans les règles d'admission au Barreau n'inclut pas les deux sexes. Admettre une femme, et encore plus une femme mariée comme avocat, c'est à dire qui plaide devant un tribunal, serait une atteinte à l'ordre public, une violation manifeste des bonnes mœurs et de la décence».

Pas étonnant que la Cour suprême ait conclu, en 1928, que les femmes n'étaient pas des personnes (*Renvoi sur la signification du mot personne*). Il faudra attendre plus de 25 ans, soit en 1942, avant qu'elles ne parviennent à se faire admettre au Barreau.

Dans le contexte d'aujourd'hui, à une époque où la majorité des étudiants en droit au Canada sont, en fait, des étudiantes, nommer une femme à la plus haute fonction judiciaire du pays constitue un symbole incontournable. Qui de mieux pour le personnifier que la juge McLachlin, qui a été la première femme à être nommée juge en chef d'une province canadienne, soit la Colombie-Britannique?

Dialogue et activisme judiciaire

Partout au Canada, le rôle des tribunaux est au cœur des débats. Ces dernières années, les juges ont souvent essuyé le reproche de vouloir se substituer au législateur. Décriées par les réformistes et autres droitistes du même acabit, les décisions de la Cour suprême font l'objet de critiques virulentes de la part de ceux qui s'insurgent devant la prééminence du pouvoir judiciaire.

Citant ses motifs dissidents dans l'arrêt Marshall (1999), certains observateurs de la Cour suprême ont fait valoir que la juge McLachlin était moins activiste que l'actuel juge en chef. Ses propos récents, qui évoquaient la nécessité pour les juges de maintenir un «dialogue» avec la population, laisseraient présager une attitude favorisant la retenue judiciaire plutôt que l'activisme judiciaire.

L'idée d'un dialogue entre le pouvoir judiciaire et la population a été énoncée pour la première fois aux États-Unis par le professeur Bickel de l'université Yale dans *The Least Dangerous Branch* (1962). Dans cet ouvrage, il suggérait que la légitimité du pouvoir judiciaire de contrôler la constitutionnalité des lois ne se justifierait que lorsque les décisions des tribunaux, à cause de leur caractère non représentatif, reflétaient un consensus existant au sein de la population. Est-ce le message que voulait nous transmettre la juge McLachlin? Favoriserait-elle la retenue judiciaire ou l'activisme judiciaire?

D'ores et déjà, on sait toutefois qu'elle a appuyé les décisions de la Cour suprême qui déclaraient inconstitutionnelles les dispositions législatives concernant l'interdiction d'interroger une plaignante victime d'agression sexuelle sur son comportement sexuel antérieur (Seaboyer et Gayme, 1991), la diffusion de fausses nouvelles, fussent-elles antisémites (Zundel, 1992), la réglementation des produits du tabac (RJR-MacDonald, 1995).

Dans l'arrêt Friend (1998), elle a appuyé ses collègues de la majorité qui affirmaient que l'absence d'une disposition législative spécifique prohibant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle était inconstitutionnelle.

L'autonomie personnelle

Si sa philosophie judiciaire apparaît obscure à certains, le dénominateur commun de sa jurisprudence peut se résumer en deux mots: vie privée. La juge McLachlin a adopté et a fait sienne cette conception néolibérale selon laquelle la protection constitutionnelle crée autour de chaque individu une zone d'autonomie personnelle dans laquelle l'Etat ne saurait être autorisé à s'immiscer à moins que des motifs impérieux ne justifient son intervention.

Cette zone d'autonomie préserve un certain nombre de décisions intrinsèquement personnelles — comme le mariage, le divorce, l'autorité parentale, la procréation, l'avortement, l'orientation sexuelle et l'aide au suicide — qu'un individu peut prendre.

Ainsi, en élevant la juge McLachlin au rang de juge en chef, le premier ministre aura fait preuve d'une grande prescience en associant l'héritière du juge Laforest, qui a consacré le droit constitutionnel au respect de la vie privée dans l'arrêt Dymont (1988), aux questions fondamentales — telles que la biotechnologie, les problèmes médicaux, les nouvelles technologies de communications, la pornographie infantile — que la Cour suprême devrait avoir à juger au cours de la prochaine décennie.

Aux États-Unis, il semblerait que le seul fait que le président Adams ait nommé John Marshall — le plus grand juge de toute l'histoire des États-Unis — juge en chef de la Cour suprême lui a valu de passer à l'histoire comme étant l'un des plus grands présidents. Est-ce à dire que Jean Chrétien passera à l'histoire parce qu'il aura nommé la juge McLachlin juge en chef du Canada?

alain-robert.nadeau@atride.net

Subventions à l'industrie du disque

Pour les bien-aimés du système seulement

Ce sont les «gros noms» de notre milieu artistique qui sont les plus subventionnés

RENÉ LAPIERRE

Stoneham

Au gala de l'ADISQ, nous avons entendu Pierre Rodrigue, le président de ce consortium de l'industrie du disque, lancer un appel aux gouvernements pour qu'ils augmentent leurs subventions à son industrie afin, a-t-il dit, «de se protéger contre l'uniformité»; pour lui, en l'occurrence, notre ennemi commun serait l'impérialisme américain (et japonais sans doute aussi, eux qui contrôlent une grande partie de ce secteur commercial). Bonne nouvelle, la France n'apparaît plus menaçante à ce chapitre.

Nous avons également entendu le président de Musication, une organisation subventionnaire attachée au ministère du Patrimoine, composée essentiellement de représentants de cette même industrie du disque, mentionner avec fierté qu'une quarantaine de personnes «nommées» avaient reçu une ou des bourses de son organisation.

Et en effet, lorsque l'on prend la peine de lire les pochettes de disques, on constate que nos vedettes sont subventionnées; d'autres sources de financement étatique, le Conseil des arts et des lettres du Québec par exemple, nous montrent la même chose, à savoir que ce sont les «gros noms» de notre milieu artistique qui sont les plus subventionnés; *idem* pour leurs producteurs, par l'entremise des crédits d'impôts notamment, pour les organisateurs de leurs tournées, pour les exportateurs de leurs produits culturels, pour les auteurs qui écrivent pour eux et pour les compositeurs de leurs musiques; et j'en passe sûrement. Tout tourne autour de quelques personnes seulement, les bien-aimés du système qui se divisent le public entre amis du même club social.



Une menace bien d'ici

La menace d'uniformité que craint le président de l'ADISQ ne vient pas seulement des États-Unis. Elle est ici également, dans cette appropriation des subventions pour le développement de notre culture par quelques personnes qui n'en ont plus vraiment besoin, après en avoir largement bénéficié.

Que l'on subventionne ceux et celles qui ont un départ prometteur dans le métier, ceux et celles qui n'ont pas encore trouvé une compagnie de disques ou un agent professionnel ou un producteur prêts à investir, y a encore! Mais doit-on continuer de subventionner quasi exclusivement ceux-là dont la carrière va déjà très bien, qui remplissent leurs salles, qui vendent des dizaines de milliers de disques, qui tournent à la radio et que l'on retrouve inmanquablement dans les rares émissions de télé consacrées à la chanson?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricatures), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (editorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Éveline Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

IMPÔTS

SUITE DE LA PAGE 1

démènent pour présenter aux gouvernements des idées pleines de bon sens mais qui, pour des raisons qui dépassent l'entendement, sont balayées du revers de la main parce que trop peu efficaces ou trop coûteuses.

Le meilleur exemple est certainement la proposition faite au début de l'année par l'Association canadienne des transports urbains (ACTU) au ministère fédéral des Finances. L'ACTU revendiquait une modification de la loi sur l'impôt pour que les employeurs puissent inclure une carte d'autobus et de métro, non imposable, parmi les avantages fiscaux qu'ils offrent à leurs employés. La demande était loin d'être farfelue puisque les employés qui bénéficient d'un espace de stationnement payé par leur employeur n'ont pas à payer d'impôt sur cet avantage. Malgré les chiffres qui font état, lors de l'application d'une telle mesure, d'une croissance de 25 % des usagers du transport en commun aux États-Unis, Paul Martin — dont le gouvernement a signé les accords de Kyoto visant une réduction de 6 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012 — a répondu que cette initiative était... trop peu efficace et trop coûteuse.

Les statistiques révèlent que le parc automobile de la région métropolitaine devrait augmenter de 300 000 unités et que le nombre de déplacements individuels en voiture devrait s'accroître de 17 % d'ici les dix prochaines années, et ceci n'empêche pas une diminution de 59,2 millions de dollars du financement public au réseau autobus et métro depuis 1994.

Une étude réalisée par le ministère des Transports révélait que la congestion routière dans la région montréalaise coûtait annuellement 502 millions. Que fait-on pour pallier un tel problème? On tente d'élargir les infrastructures accueillant les automobiles, rendant ainsi ce moyen de transport encore plus efficace, lui permettant de se multiplier davantage. En d'autres mots, on pellette le problème dans la cour du prochain gouvernement.

Pourtant, l'objectif à suivre n'est pas irréaliste: rendre les autres moyens de transport au moins aussi attrayants et commodes que la voiture. Pour l'instant, le lieu commun veut que l'autobus ne soit pas assez rapide, le métro bondé, le taxi trop cher, le covoiturage pas suffisamment souple, la location de voiture inabordable et le partage de véhicules trop compliqué. Des initiatives comme celle de l'Agence métropolitaine de transport, qui a implanté il y a quelques semaines un système de covoiturage chez Bombardier aéronautique, contribuent à faire tomber les préjugés.

Il faut donc multiplier l'application de ce type de solutions de rechange, mais de façon à accroître la concertation entre les différents acteurs. Le document *Le «cocktail transport»* réalisé par le Groupe vélo en 1997 est un excellent exemple d'un tel plan d'action global. L'organisme prône «un maillage et un mariage d'intérêts entre les grandes entreprises de transport en commun (métro, bus, train de banlieue, chemin de fer, etc.) et les moyens de transport «privé» que sont le vélo, le taxi, la location d'automobile, les coopératives de propriété d'auto, le covoiturage [...], permettant aux citoyens de se déplacer efficacement et rapidement, tout en économisant et en réduisant au minimum les impacts négatifs sur l'environnement».

Plusieurs des pistes proposées sont fort intéressantes, surtout que l'organisme ne pêche pas par excès d'idéalisme: «Le «cocktail transport» ne vise pas à inciter les ménages à vivre sans automobile, un projet illusoire en Amérique, mais à éviter qu'ils fassent l'achat d'un deuxième ou d'un troisième véhicule.» De tels documents existent et, même si les organismes qui les réalisent ne sont pas de grands bailleurs de fonds politiques, il serait bon de leur donner la crédibilité qu'ils méritent plutôt que de faire simplement, comme l'indiquent les panneaux gouvernementaux bordant les autoroutes, «du chemin avec nos impôts».



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc., dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Un écrivain-toubib fustige les médecins

«Les médecins se masquent la réalité, à savoir que leur corps et leur vie sont exactement les mêmes que les autres. Ils ont tendance à se cacher derrière la technologie en faisant des examens, des radiographies, des prises de sang, en prescrivant des médicaments...»

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Malgré le succès époustouflant de son livre *La Maladie de Sachs*, l'écrivain-toubib Martin Winckler n'est pas souvent invité à partager sa vision humaine de la médecine avec les collègues de sa profession. Est-ce étonnant que les infirmières québécoises l'aient invité à leur congrès? Non, dit-il, puisque les infirmières sont davantage proches des patients que peuvent l'être les médecins, qui écartent la souffrance en se cachant derrière des radiographies et des pilules.

«Quand on devient soignant, dit Martin Winckler aux étudiants qu'il rencontre, c'est d'abord pour se soigner soi-même ou pour soigner des souffrances familiales très anciennes.» Sa réflexion, dit-il, provoque toujours des réactions étonnées chez ceux qui l'écoutent. Puis, certains songent à leur grand-père tuberculeux ou au virus qui a emporté leur petit frère. C'est souvent pour comprendre, pour combattre leur impuissance, qu'ils choisissent d'être médecins.

Mais quelle est la différence d'en prendre conscience?

«Ça veut dire que nous sommes comme les gens que nous soignons! Si vous ne le savez pas, vous pouvez toujours vous imaginer que vous êtes immunisés contre la souffrance. C'est ce que font la plupart des médecins. Ils s'imaginent qu'ils sont protégés parce qu'ils savent comment la soigner, mais en fait, ils n'en sont pas protégés du tout. Et comme ils se masquent la réalité, à savoir que leur corps et leur vie sont exactement les mêmes que les autres, ils ont tendance à se cacher derrière la technologie en faisant des examens, des radiographies, des prises de sang, en prescrivant des médicaments... En fin de compte, si les gens ne guérissent pas, ils disent: vous êtes un emmerdeur, allez voir quelqu'un d'autre!»

Martin Winckler, de son vrai nom Marc Zaffran, a fermé son cabinet du Mans il y a cinq ans pour se consacrer à l'écriture. Le médecin continue toutefois de pratiquer deux fois par semaine à la clinique familiale de sa communauté. Son livre *La Maladie de Sachs* a fait un malheur dans les librairies. L'histoire du docteur Bruno Sachs, qui souffre de la souffrance de ses patients et qui critique par la bande un système qui déshumanise les soins de santé, a ému des centaines de milliers de lecteurs qui ont reconnu en lui le médecin qu'ils rêvent d'avoir. Il est rarement invité aux congrès de médecins, dit-il, mais l'Ordre des infirmières l'a invité à parler à ses membres hier.

Non, Martin Winckler n'est pas désabusé de sa vocation mais ne se gêne pas pour dénoncer l'attitude de ses collègues. Ceux qu'il qualifie «d'hypertechniciens» sont ceux «qui ont le plus peur de la souffrance des autres». Des médecins américains, il croit qu'ils sont davantage branchés sur la technologie que leurs collègues européens. «Mais à mon avis, les médecins français ne sont pas assez

scientifiques. Et non seulement ils ne sont pas assez humains, ils ne sont pas du tout scientifiques. En Amérique du Nord, ils sont trop scientifiques pour avoir le temps d'être humains... Ils sont trop soumis à une loi du marché qui fait qu'ils doivent faire dans la rentabilité, prescrire des médicaments... Ils n'ont pas le temps d'être humains, alors que les gens ne leur demandent pas d'être rentables. À mon avis, c'est pour ça que les médecins qui pratiquent des médecines alternatives ont un tel succès parce qu'en fait, ce qui compte n'est pas qu'ils pratiquent des médecines douces mais qu'ils passent plus de temps à écouter les gens.»

Les étudiants en médecine, pense-t-il, devraient aussi être sélectionnés pour leurs aptitudes relationnelles. «La formation des infirmières est bien mieux faite, à mon avis, puisqu'on leur apprend à travailler ensemble. On n'apprend pas aux médecins à travailler ensemble, on leur apprend à travailler chacun dans leur coin et qu'ils soient meilleurs que les autres. C'est une connerie!»

Entre ses critiques de séries télévisées — il adore la série américaine *ER*, qui dépeint de façon humaine et réaliste ce qu'on vit dans une salle d'urgence —, l'éducation de ses huit enfants et la promotion du film que Patrie Leconte a tiré de son roman — on le verra ce printemps sur nos écrans —, Martin Winckler prépare son prochain livre. Celui-ci s'annonce comme une réflexion à l'intention des jeunes médecins. «La médecine, ça ne devrait pas être un endroit où les gens sont meilleurs les uns que les autres, croit-il. C'est aberrant de former les médecins à être des adversaires les uns des autres! La médecine, c'est un endroit où les gens sont meilleurs ensemble contre la souffrance, la mort et les maladies.»

Haro sur le cancer du sein



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

APRÈS DES MOIS de promesses, c'est maintenant chose faite. Le premier centre universitaire francophone pour l'investigation des lésions du sein a été inauguré hier à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. L'ouverture de ce CRID s'inscrit dans le cadre du Programme québécois de dépistage du cancer du sein, qui invite toutes les femmes âgées entre 50 et 69 ans à passer un examen de dépistage par mammographie tous les deux ans. Le CRID de Maisonneuve-Rosemont offrira tous les soins liés aux maladies du sein, du dépistage à la chirurgie. Une femme sur huit sera touchée par le cancer dans sa vie.

BERLIN

SUITE DE LA PAGE 1

Dans une réception moins médiatisée à l'hôtel de ville, devant 400 dignitaires, plusieurs responsables politiques ont essayé de payer leur tribut aux militants de la démocratie. Le député Stephan Hilsberg a proposé qu'on érige une plaque en l'honneur des dissidents qui ont rendu la chute du Mur possible. «Imaginez ce qui se serait produit si les dirigeants de RDA s'étaient crus moralement autorisés à utiliser la violence», a dit son collègue, le pasteur Rainer Eppelsmann. Il a rappelé qu'en 1961, son père et sa mère furent séparés par le Mur. Certains participants avaient les larmes aux yeux.

Dans la matinée, de nombreux services religieux ont honoré la mémoire des dizaines de personnes mortes pour avoir tenté de franchir le Mur. Toute la journée, les limousines ont défilé au centre-ville. «Le 9 novembre, il n'y avait pas d'hommes politiques dans la rue», disait un passant qui habite à l'est.

Dans la soirée, les Berlinoises, moins nombreuses que prévu à cause de la pluie, se sont dirigés lentement vers la porte de Brandebourg, ancien lieu de passage entre l'Est

et l'Ouest. «Soudain, tout a changé», disait la bannière qui accueillait la foule. Des plaisantins avaient peint une vieille Trabant peinte aux couleurs de la RDA. D'autres s'amusaient à se faire photographier déguisés en Lénine.

Devant une foule transie, le violoncelliste russe Mstislav Rostropovitch a ouvert les festivités avec un extrait de Bach. Dix ans plus tôt, jour pour jour, il était venu seul jouer devant le Mur à peine ouvert. Cette fois, il était accompagné de 166 jeunes violoncellistes. Le spectacle était entrecoupé d'images du Mur et de séquences historiques sur une musique lugubre.

Le premier ministre Gerhard Schröder en a profité pour se lancer dans une ode à l'Europe. La fête avait d'ailleurs été placée sous ce signe. Une vingtaine de groupes de jeunes musiciens de tous les pays européens se sont produits sur les cinq scènes dressées sur le parcours de l'ancien Mur. Plusieurs personnalités européennes avaient été invitées.

La musique classique a ensuite fait place au rock. Étonnamment calmes et évitant toute effusion de joie, les Berlinoises se sont proménés jusqu'à tard dans la nuit le long de cette ligne aujourd'hui imaginaire mais qui les divise encore.

LEPAGE

SUITE DE LA PAGE 1

matériel d'un autre. Tu n'abordes pas les personnages de la même façon quand ils ont été conçus dans une autre tête que la tienne.»

Et s'il y prenait goût, à l'anglais, cette clé si bien huilée qui entre dans tant de serrures? «Mon prochain film, qui aborde des réalités québécoises, sera en français», assure le cinéaste.

Pour un dramaturge habitué à travailler les trois quarts du temps dans la langue de Coleridge quand ses pièces sont présentées au Japon, en Angleterre, etc., un tel saut linguistique n'est pas un dépaysement profond. Cela dit, ses pièces, il les crée en français. Cette fois, la gestation même du film se fait dans l'autre langue.

Robert Lepage, le globe-trotteur dont les deux pieds ne sont jamais simultanément dans le même pays mais qui bondit d'une contrée à l'autre, se retrouve ces temps-ci plus souvent au Québec qu'à son habitude. Il conçoit des projets davantage qu'il ne se déplace. Toutes choses étant relatives puisqu'il arrive quand même du Japon, où il a monté l'opéra *La Damnation de Faust*, qui sera repris à Paris l'an prochain. Sédentaire, oui, mais jamais complètement.

Quatrième long métrage de Lepage, après *Le Confessionnal*, *Le Polygraphe* et *Nô*, *Possible Worlds* se veut un récit scientifique et philosophique, voire un brin métaphysique. Au menu: des existences parallèles, des virtualités qui prennent vie les unes après les autres. Le film démarre à la façon d'un polar, avec un cadavre dont on a mystérieusement dérobé le cerveau, d'où l'enquête de la police. L'histoire reviendra en flash-backs sur le passé du défunt (incarné par l'Ontarien Tom McCamus) aux côtés de sa femme (la Britannique Tilda Swinton, qui tenait le rôle-titre d'Orlando dans le film de Sally Potter). «C'est un film qui demande pourquoi l'être humain, à l'encontre des ani-

maux, possède une imagination», explique-t-il. Une histoire d'amour impossible se greffe sur cette trame à vue de nez fort complexe. Robert Lepage assure que l'histoire se révèle en fin de compte beaucoup plus simple que sa structure. «C'est un film un peu cubiste, déconstruit, poétique aussi, mais accessible au grand public toutefois. Possible Worlds est également très dialogué, avec des répliques conçues comme une mécanique d'horlogerie, à la fois drôles et musicales. D'apparence rocambolesque au départ, le ton devient réaliste.»

Le directeur photo, Jonathan Freeman, est un anglophone de Vancouver; Tom McCamus, Sean McCann, Tilda Swinton, Rick Miller appartiennent aussi au bassin anglophone, mais Gabriel Gascon incarne un neurologue, le directeur artistique est François Séguin et la costumière Michèle Hamel. Mélange d'équipes, donc, toutes solidités linguistiques unies.

Son tournage démarrait en octobre aux îles de la Madeleine, se poursuit à Montréal. Pourquoi les îles? «Parce que les extérieurs se déroulent au bord d'une plage, dans une station balnéaire non identifiée. Or les îles de la Madeleine sont le lieu le moins québécois du Québec. L'action a pour cadre un lieu indéfini, quelque part en Amérique du Nord, peut-être à Boston, avec des escalas à Cape Cod. Quant aux intérieurs urbains, ils occupent des lieux clos, claustrophobiques, des tunnels, des postes de police, des galeries d'art désaffectées.»

Le tournage de *Possible Worlds* se termine dans deux semaines, puis Lepage entre en postproduction. Le film devrait être terminé au printemps. Pour Cannes? «Pas seulement pour Cannes, répond-il, mais aussi en vue de Venise ou d'autres festivals. Les ententes de distribution se jouent également durant l'été. Naître au printemps, pour un film, c'est démarrer sa carrière sous les meilleurs auspices possibles.»

BOURREAUX

SUITE DE LA PAGE 1

hommes de 25-44 ans consacraient en moyenne 5,6 heures par jour à leur famille, comparativement à 6,1 pour les femmes. Une personne sur trois s'est avérée demeurant dite insatisfaite de l'équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie familiale.

Et rien n'indique que les choses s'amélioreront: seulement un quart de ces 25 à 44 ans débordés ont l'intention de ralentir leur rythme de vie au cours de la prochaine année.

Chez les plus jeunes

Les jeunes de 25 ans et moins, que l'on croirait *a priori* à l'âge de l'insouciance, ne sont pas davantage immunisés contre le stress. Les femmes de moins de 25 ans sont d'ailleurs deux fois plus stressées que les jeunes hommes du même âge.

Le sociologue Jacques Hamel, professeur associé à l'Observatoire Jeunes et Société, tente une explication à ce chapitre. «Les jeunes travaillent de plus en plus. Or les jeunes femmes veulent réussir sur tous les fronts, au travail comme à l'école.»

On a abondamment parlé, ces dernières années, de la multiplication des petits boulots, de la rareté grandissante du travail à 40 heures par semaine, des conséquences des vagues de congédiements pour ceux qui survivent aux coupes. «On a moins parlé, cependant, du raccourcissement des contrats. Les dates d'échéance sont de plus en plus serrées, et les gens n'ont d'autre choix, dans les circonstances, que de faire dans la semaine de 60 heures, en rognant sur leurs soirées et sur leurs fins de semaine.»

Il y a dix ans, M. Hamel a mené une enquête sur l'insertion des jeunes au marché du travail. «J'avais, à cette fin, interrogé de jeunes diplômés, dont la grande majorité refusaient de tomber dans le même piège que leurs parents. Jamais, juraient-ils, ils ne travailleraient autant qu'eux. Je viens d'interroger de nouveau ces mêmes personnes. Dix ans plus tard, confrontées à la réalité du travail, elles multiplient, comme leurs aînés, les heures supplémentaires.»

Chaque session, dans sa classe, M. Hamel effectue de même un petit sondage, non scientifique, bien sûr, mais néanmoins très révélateur. «Je demande à mes élèves lesquels d'entre eux travaillent à temps partiel, et presque toutes les mains se lèvent. Quand je leur demande ce que représente pour eux un emploi à temps partiel, on me parle de 15 à 40 heures par semaine, qui s'ajoutent à leurs études! Et dès 16h, on les voit consulter avec anxiété leur montre, sachant bien que leur employeur ne fera preuve d'aucune souplesse s'ils arrivent en retard. Et quel casse-tête que de tenter de fixer un rendez-vous à un étudiant! Vous le voyez vite sortir son agenda, chargé au possible!»

Bourreaux de travail de génération en génération?

BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

1990 comme la seule stratégie référendaire valable à l'époque, a fait valoir M. Bouchard.

Aujourd'hui, «la situation est différente», a-t-il dit. Le camp fédéraliste tente d'empêcher la tenue d'un prochain référendum sur la souveraineté. «Je pense qu'ils vont beaucoup trop loin et qu'ils ne lisent pas bien dans l'esprit des Québécois s'ils pensent qu'ils [les Québécois] vont rester assoupis pour toujours», estime Lucien Bouchard.

Fraudes sur les réserves

Ottawa (PC) — Les récentes affaires de mauvaise gestion de fonds survenues sur des réserves ont donné lieu à une hausse des allégations de fraude, selon des responsables fédéraux. Quarante-huit cas ont été soumis à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en 1998-99, en hausse par rapport aux 26 de l'année précédente et aux trois de 1996-97. Jusqu'à présent, cette année, 16 allégations du genre ont été portées à l'attention de la police, révélant des documents rendus publics hier en vertu de la Loi d'accès à l'information. L'Alberta venait en tête de liste avec 25 allégations, suivie de la Saskatchewan (12), en 1998-99. Un an plus tôt, la première province en comptait 13, et la deuxième, une de moins. Il est impossible de préciser combien de ces affaires se sont traduites par des accusations car la police évalue la situation région par région, a indiqué un porte-parole de la GRC, André Guertin, qui n'avait sous la main aucune statistique à ce sujet. Les données dévoilées hier l'ont été par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, à la suite de nombreux appels lancés par le Vérificateur général et certains autochtones en faveur d'une responsabilité accrue sur les réserves. «Nous accordons une grande importance à toute plainte ou allégation issue des Premières Nations», a indiqué Cal Hegge, responsable des paiements de transfert au sein des Affaires indiennes. «Alors, si un membre de la communauté estime avoir été traité injustement, il sait quelle est la procédure en place afin qu'il puisse être entendu en toute équité», a-t-il ajouté. Chaque année, Ottawa consacre quelque 3,6 milliards à ses programmes autochtones et exige que des vérificateurs lui rendent compte de l'emploi fait de ces sommes.